

**EST**

## La genèse du nom qui fâche

Cette page vous propose de répondre (en 2 ou 3 minutes) au grand sondage qui est au bout de ce lien :

[http://etreounepasetrebretillien.org \(http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?  
sid=44835&lang=fr\)](http://etreounepasetrebretillien.org (http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835&lang=fr))



[\(http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/clown\\_150x150.jpg\)](http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/clown_150x150.jpg)

Elle n'a que l'ambition de contribuer à l'information des personnes intéressées par la question du nom des habitants du département d'Ille-et-Vilaine et de leur permettre de s'exprimer sur ce sujet si elles souhaitent.

La genèse du nom qui fâche se trouve au bout de ce lien :

<http://www.imotus.org/etre ou ne pas etre bretillien.htm>  
[\(http://www.imotus.org/etre ou ne pas etre bretillien.htm\)](http://www.imotus.org/etre ou ne pas etre bretillien.htm)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Des experts à la pelle !...

Au cas où il vous aurait échappé que les habitants du département d'Ille-et-Vilaine doivent leur nom à un vrai comité de vrais experts, je vous invite à jeter un oeil et une oreille au moins aux meilleurs passages de l'intervention de Clément Théaudin, rapporteur de la question au nom de la 5ème commission :

[montage video](#)

[http://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=Q45iR8yzuFo](http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=Q45iR8yzuFo)



- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour, Information*

## Une véritable imposture

Lu sur le site du conseil général :

« *Le comité était animé par Jacques Delanoë .../... qui fut l'un des artisans du changement de nom des Côtes d'Armor* »

La vérité est que Jacques Delanoë avait 3 mois, et pas encore sa première dent, lorsque fût émis – le 10 juillet 1959 – le vœu du conseil municipal de St Brieuc tendant à substituer le nom du département de « Côtes-d'Armor » au nom de « Côtes-du-Nord », immédiatement appuyé par 251 communes, vœu relancé en 1978 par l'assemblée générale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, avant que le conseil général ne formule une demande officielle en 1988 conduisant au décret du 4 mars 1990, par lequel le département des Côtes-du-Nord est devenu le département des Côtes-d'Armor (je passe sur différentes étapes de la procédure).

Que l'on me reprenne si je me trompe et je ferai volontiers amende honorable, mais – contrairement à ce qui a été écrit – Jacques Delanoë n'est pour strictement rien dans le changement de nom.

Je prétends que sa société a simplement participé à la campagne de communication qui a accompagné la décision de changement du nom du département et l'adoption simultanée du gentilé des habitants... ce qui n'a pas dû être très difficile, vu que ce changement de nom a été approuvé par 91 % des habitants.

C'est donc par un abus de langage parfaitement maîtrisé... que je n'hésite pas à qualifier d'imposture, que Jacques Delanoë a été présenté comme étant le meilleur d'entre tous - en raison de son expérience – pour constituer et présider un comité dit d'experts (!) en vue de l'adoption d'un gentilé pour les habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Et en pratique – et sans mise en concurrence – le meilleur d'entre tous pour exécuter un marché dont j'ai vraiment hâte de connaître le cahier des charges...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## A propos des noms de domaine

« *Certains se demandent pourquoi le nom de domaine Bretillien.fr était déjà réservé par le Conseil général dès le lundi précédent le vote. Certes, mais les noms de domaine pour les 2 autres propositions également.* »

(Jean-Louis Tourenne, sur son blog personnel, le 25 juin 2013)

Certes !...

Dans un commentaire publié par Ouest-France, j'observais moi-même dès le jeudi 20 juin que les noms de domaine bretillien.fr et haut-breton.fr avaient été acquis le lundi précédent le vote.

Et je posais accessoirement la question de savoir à quoi pourrait bien servir le domaine haut-breton.fr, désormais dans les mains du conseil général d'Ille-et-Vilaine (je me le demande toujours d'ailleurs).

Mais je n'avais pas encore réalisé à ce moment là que, dans l'après-midi de ce même lundi 17 juin 2013, avaient été simultanément acquis les noms de domaine : bretillien.fr, bretillien.com, bretillien.info, bretillien.net, bretillien.org, bretillien.biz, bretillien.xxx, bretillien.eu... haut-breton.fr, haut-breton.com, haut-breton.info, haut-breton.net, haut-breton.org, haut-breton.biz, haut-breton.xxx, haut-breton.eu... et puis, alors que la proposition de gentilé « Britillien » avait été exclue par la 5ème commission du conseil général le matin même : britillien.fr, britillien.com, britillien.info, britillien.net, britillien.org, britillien.xxx, britillien.biz, britillien.eu... (ce dernier par exemple à 3:07 de l'après-midi).

Au diable l'avarice : ça ne fait jamais que 24 noms de domaine acquis le même jour !

Le "conseil général d'Ille-et-Vilaine" détient déjà (et par conséquent paie une redevance annuelle pour) 332 noms de domaine (la plupart inutilisés), dont 101 .com, 64 .net et 167 autres (.org, .biz, .info...), qui s'ajoutent aux 150 noms de domaine qui sont détenus par ailleurs sous le nom du "département d'Ille-et-Vilaine", et tout cela sans compter les noms de domaine en .eu.

Bref, au total à coup sûr plus de 500 noms de domaine dont on pourrait sembler t'il le plus souvent faire l'économie. Quelle gabegie !!!...

On me dira sans doute que si l'on pratique comme cela, c'est pour mieux protéger l'image du

département et de ses habitants...

Mieux que ne le font nos voisins ?

A titre de comparaison, la même recherche sur les autres départements bretons, hors .eu, donne les résultats suivants : Côtes d'Armor :  $1 + 2 = 3$  – Finistère :  $7 + 23 = 30$  - Morbihan :  $33 + 49 = 82$  – Loire Atlantique :  $25 + 3 = 28$ .

Une question pour finir : si toutefois cette politique est efficace, pourquoi avoir acquis bretillien.xxx (extension réservée aux sites pour adultes) et ne pas avoir acquis bretillienne.xxx, par exemple ?... Ça coûtait trop cher ?...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Haut les coeurs !...

« *Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre.* »

(Jean-Louis Tourenne, sur la page du site du conseil général opportunément effacée immédiatement après le vote de l'assemblée)

Moi, j'aurais été le président du pseudo comité d'experts, j'aurais suggéré au Président du conseil général de soumettre à ses collègues non seulement les noms « Bretillien » et « Haut-Breton », mais également le nom « Haut-Bretillien » (plutôt que « Haut Breizh-illien », faut quand même pas pousser), pour... disons : moins de 10.000 euros.

Comme ça, à l'exception d'Isabelle Le Calennec qui aurait probablement encore poussé des hauts cris, tout le monde aurait été content.

Mais enfin, on pourra peut-être revenir là dessus dans quelques années : il suffira de passer un nouveau contrat avec un bon publicitaire. ☺

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Humour départemental

« *La démarche est sérieuse, peu coûteuse, sans sondage, sans extravagance, en toute simplicité...* »

(Christophe Martins, conseiller général – en séance du 20 juin 2013)

- **COMMENTAIRES** 2 Commentaires
- **CATÉGORIES** Humour

## Un vaste enfumage

Voici le début de [l'annonce du 26 juin 2013](http://www.departements.fr/content/apres-les-bretilliens-la-parole-est-aux-habitants-du-loiret) (<http://www.departements.fr/content/apres-les-bretilliens-la-parole-est-aux-habitants-du-loiret>) que l'on peut lire sur le site de la très officielle « Assemblée des Départements de France » :

« *Comment appelle-t-on les habitants d'Ille-et-Vilaine ? Jusqu'à jeudi soir personne ne pouvait répondre à cette question. Il n'existe aucun « gentilé » ou ethnonyme pour nommer les habitants de ce département breton. Aujourd'hui, c'est possible. A l'issue d'une vaste consultation, les élus du Conseil général ont choisi de désigner leurs concitoyens sous le nom de **Bretilliens et Bretillienes**.* »

Qu'importe si la vérité est que sans la moindre consultation, les élus du Conseil général ont choisi de désigner leurs concitoyens sous le nom de **Bretilliens et Bretillienes** : c'est vraiment chipoter !...

- **COMMENTAIRES** 2 Commentaires
- **CATÉGORIES** Information

## A l'image de la marque 64

Le jour même de l'adoption du gentilé par l'assemblée départementale, qui est intervenue le 20 juin 2013 vers 17h45, le département a effectué dans la soirée – via son mandataire habituel – une demande de dépôt de la marque « BRETILLIEN » auprès de l'INPI.

On ne peut qu'être bluffé par la célérité.

On notera qu'il ne s'agit pas cette fois du dépôt d'une marque collective, c'est-à-dire d'une marque utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres, qui s'engagent à respecter un règlement d'usage et qui est destinée à garantir une certaine qualité aux consommateurs.

Non, il s'agit d'une marque industrielle et commerciale « standard » qui confère pour 10 ans un monopole d'exploitation à son propriétaire, pour un très grand nombre de produits et de services, puisqu'elle a été déposée pour les classes 9,14,16,18,25,28,35,36,37,39,40,41,42,43, et 44 de la classification dite de Nice.

L'histoire ne dit pas si le département a réellement l'intention de l'exploiter, de la transmettre ou d'en céder la licence... mais que l'on ne nous fasse pas croire qu'il s'agit d'un dépôt visant à dissuader d'autres déposants potentiels, car en ce qui concerne les marques, les collectivités territoriales bénéficient de diverses protections prévues par la loi.

Ce qui est sûr, c'est que le 29 juin 2013 (date à laquelle nous sommes toujours dans l'attente de l'approbation de la demande de dépôt, qui interviendra le 12 juillet 2013 au terme des formalités habituelles), on peut lire ceci sur le site du journal Libération :

« *A l'image de la marque 64 en Pyrénées-Atlantiques – département qui n'a d'ailleurs pas de gentilé et où cohabitent Basques et Béarnais-, Jacques Delanoë imagine même une future marque «Brétillien»* »

En ce qui me concerne, j'ai vraiment peine à admettre que l'on puisse présenter la marque 64 comme un modèle à suivre.

Il s'agit concrètement d'une marque adossée au numéro d'un département, qui se situe – du point de vue du consommateur – au croisement d'aspirations identitaires et de besoins de sécurité sur la provenance des produits.

Il s'agit surtout selon moi du prototype de marque opportuniste, propriété d'une société privée sans grands scrupules... puisqu'elle a déposé auprès de l'INPI de très nombreux numéros de département, ayant par exemple pour effet d'interdire aux finistériens d'apposer le nombre 29 sur les tee-shirts de leur fabrication.

Rien que pour le département du Finistère, il aura quand même fallu deux procès pour revenir sur cet abus de position après plusieurs années de procédures.

Présenter la marque « 64 » comme un modèle pour la marque « Bretillien », c'est promouvoir un environnement dans lequel telle ou telle société privée déposerait auprès de l'INPI tous les gentilés des départements, comme la société « Bil Toki et Moore » l'a effectué pour leurs numéros.

La voie est libre, puisqu'à une seule exception près (qui a une raison d'être, parfaitement cohérente) aucun département n'a jusqu'à présent eu l'audace – et surtout l'indélicatesse – de déposer le gentilé de ses habitants comme on peut déposer sans état d'âme un numéro de département ou même le nom d'un territoire.

Il ne reste plus qu'à espérer qu'en dehors de Jacques Delanoë, les autres publicitaires ont bien compris que les habitants ne sont pas des choses et encore moins des marchandises.

- **COMMENTAIRES** 3 *Commentaires*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Fier d'être Bretillien

Dans le courrier que le Président du conseil général a eu la gentillesse de m'adresser le 19 juillet dernier, il est écrit ceci « *Il n'y aura pas non plus de « dispositions » destinées à « inculquer » ce gentilé de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens.* »

Je passe donc sur la pleine page du « Nous, Vous, Ille » de cet été, qui rappelle aux quelques personnes qui en douteraient encore que « **Nous sommes tous des Bretilliens** ».

Je passe également sur le bandeau de la page Facebook du conseil général qui a été changé pour

celui ci-dessous, sitôt la décision prise en fin d'après-midi du 20 juin (ils travaillent très vite au conseil général, et puis il faut reconnaître que Bretillien, c'est plus rapide à écrire que Haut-Breton : on gagne un tiret, donc du temps, de la bande passante, et même de l'encre quand on imprime : c'est vrai que c'est plus économique).



([http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/bandeau\\_fb.jpg](http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/bandeau_fb.jpg))

Pas de quoi en faire toute une histoire : il n'est resté en ligne que jusqu'au 9 juillet, date à laquelle le bandeau suivant a célébré le passage du tour de France.

C'est à ce moment là que – selon le dernier numéro du Mensuel de Rennes – le conseil général s'est mis à distribuer des « stickers » aux administrés.

Mais ça n'a rien à voir avec les petits fanions que l'on distribue aux enfants d'Afrique noire, sur les bords de la piste au moment des rallyes.

A mon avis, ce n'était pas non plus pour apposer sur les voitures, parce qu'on a déjà ce qu'il faut.

J'ai en effet remarqué que pratiquement tous les véhicules du département ont une belle plaque d'immatriculation qui dit bien ce qu'elle veut dire, quand on la regarde attentivement :



(<http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/plaque35.jpg>)

Mais revenons à nos moutons, si je puis dire : c'est évident que les « stickers » n'avaient certainement pas pour objectif « *d'inculquer ce gentilé de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens.* ». Jugez en par vous mêmes :



(<http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/fier2.jpg>)

Ce n'est vraiment pas la peine de délivrer, ça saute aux yeux : c'était juste pour décorer les frigos...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

"Vers un égrégore bretillien ?"

Bonjour tout le monde !...

Je vous invite à prendre connaissance de cet article, publié le 4 septembre 2013 sur le site des Malouines sous le titre :

[Bretilliens, Bretillienes \(<http://www.lesmalouines.com/bretilliens-bretillienes-que-pensons-nous-de-notre-nouveau-patronyme-departemental/>\)](http://www.lesmalouines.com/bretilliens-bretillienes-que-pensons-nous-de-notre-nouveau-patronyme-departemental/)

[que pensons-nous de notre nouveau patronyme départemental ? \(<http://www.lesmalouines.com/bretilliens-bretillienes-que-pensons-nous-de-notre-nouveau-patronyme-departemental/>\)](http://www.lesmalouines.com/bretilliens-bretillienes-que-pensons-nous-de-notre-nouveau-patronyme-departemental/)

Je le trouve globalement assez intéressant.

Mais lorsque je lis :

« Comité d'experts sous la houlette de Jacques Delanoe, ils ont planché durant quelques mois pour finalement adopter à la majorité ce nouveau nom. »

je me sens obligé de rappeler que :

- le comité dit d'experts n'a rien eu d'un comité d'experts, et le conseil général a d'ailleurs fini par le reconnaître en le désignant successivement comme le « comité d'experts » -> un « comité de personnalités représentatives de la richesse des hommes et des femmes d'Ille-et-Vilaine » -> le « comité du gentilé » (prochaines étapes : un comité ad-hoc -> le comité Théodule, pardon : le comité Delanoë -> le comité pipo ?)
- le comité dit d'experts n'a pas « planché durant quelques mois » : il s'est simplement réuni une demi-journée (il faut quand même bien comprendre que les peuples n'ont pas que ça à faire)
- le comité dit d'experts n'a pas « adopté ce nom » : il en a classé 3 qu'il a proposés au conseil général, mais il est vrai qu'il est à l'origine de cette appellation de marketing particulièrement inattendue... sans s'être aucunement soucié de ce que pouvaient en penser d'une part les vrais experts (et notamment les linguistes) et d'autre part les habitants, qui sont évidemment les premiers intéressés.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Pas méprisés : la preuve

Dans le n° 50 du "Mensuel de Rennes" (septembre 2013), je lis ceci :

« Le conseil général ajoute que « les habitants n'ont pas été méprisés » puisque toutes les propositions faites par les lecteurs d'Ouest-France quelques mois avant ont été examinées par le comité d'experts »

Mais, au niveau du conseil général, n'est ce pas mépriser les habitants :

- que de conduire dans la plus grande discréetion une procédure qui n'a rien à voir avec celle présentée par son Président à l'occasion de ses vœux à la presse, telle qu'elle est restée affichée sur le site du conseil général du 16 janvier au 20 juin inclus, jusqu'après l'heure de la délibération adoptée en fin d'après-midi...

... pour finalement : passer un contrat avec un publicitaire, lui déléguer la constitution d'un « comité » qui se révèle un simple groupe de personnalités cooptées se réunissant une demi journée, communiquer avec lui par voie de notes confidentielles, accepter que le cahier des charges du marché ne soit pas respecté, cacher les propositions jusqu'au tout dernier jour en prétextant réservier la primeur à l'assemblée départementale, substantiellement modifier le rapport de présentation de la question qui avait été diffusé avec l'ordre du jour en déposant sur table dans l'après-midi du 20 juin un nouveau rapport prévoyant explicitement de renoncer à la consultation des habitants ?...

Et au niveau de l'agence de publicité, n'est ce pas mépriser les habitants :

- que de constituer un comité « d'experts » qui n'en est évidemment pas un, qui n'est pas non plus représentatif des genres, des âges, des catégories socio-professionnelles, des milieux de vie, par exemple... et encore moins des aspirations de la population, un comité qui n'est de toute évidence représentatif que de lui-même

- que de ne retenir des 250 propositions des lecteurs de Ouest-France que le nom « Britillien » – qui n'avait lui-même obtenu que 1 % des voix sur les 8.954 suffrages exprimés – alors même que le comité était officiellement chargé de faire des « propositions fédératrices » « susceptibles de plaire au plus grand nombre » ?

- que d'avancer dans le trio de ses propositions le nom de « Bretillien », qu'aucun habitant n'avait jusqu'alors suggéré, sans se soucier un seul instant de ce que les intéressés pouvaient en penser

- que de ne pas respecter le cahier des charges qu'elle avait pourtant eu tout le loisir de discuter dans le cadre du « marché à procédure adaptée » qu'elle a contracté ?...

—

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Un nom facilement prononçable

En complément du sondage qui est en cours par ici

([http://www.imotus.org/etre\\_ou\\_ne\\_pas\\_être\\_bretillien.htm](http://www.imotus.org/etre_ou_ne_pas_être_bretillien.htm)), j'ai proposé ce matin aux personnes ayant communiqué leur adresse de courriel un petit questionnaire complémentaire portant sur l'appellation « Bretillien ».

Les premiers résultats laissent à penser notamment que près de la moitié des personnes estiment que c'est « un nom facilement prononçable ».

Dans le même temps, un écrivain rennais m'adresse un message qui commence comme ceci :

« *Bretillien est une erreur d'écriture ou de transcription phonétique du vocable que le comité a voulu exprimer. D'une part "Bre-ti" sonne faux – ils voulaient certainement dire "Brét-illien. D'autre part, si l'on prononce illien en bon français, on le prononcerait ainsi "iyen". Qui de l'extérieur saura s'il faut prononcer "iyen" ou "ilien". Du coup, il aurait fallu l'écrire "Brétilien".* »

D'autre part, un conservateur du patrimoine m'écrit ce jour ceci :

« *Moi, c'est la prononciation qui me pose problème : faut-il dire "bré-ti-yin", "bré-ti-li-yin" ou "bré-ti-liin" ?*

*Cf. la dictée de Mérimée avec "marguillier", le Littré recommande de prononcer "mar-ghi-llé" (mar-ghi-llé, il mouillées, et non mar-ghi-yé ; l'r ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des mar-ghi-llé-z entendus) s. m. ; le Larousse fait entendre "mar-ghi-ye" »*

Moi je n'y connais rien, mais je m'étonne qu'un nom qui serait facilement prononçable soit prononcé de trois manières : Bretillien, Brétillien et Brètillien alors que la première prononciation est la seule qui respecte la langue française en même temps qu'elle respecte la volonté proclamée par ses créateurs, qui est de le construire sur « Breton ».

D'autre part, j'observe que les mots de la langue française comportant la chaîne de caractères « illien » ne sont pas nombreux. Il n'y a que 4 adjectifs :

CYRILLIEN              *relatif à l'alphabet cyrillique*

AUREVILLIEN            *relatif à Barbey d'Aurevilly*

CHURCHILLIEN           *du nom de Sir Winston Churchill*

TOCQUEVILLIEN          *relatif à Alexis de Tocqueville*

et 28 gentilés répertoriés :

TILLIEN                *Tilly-la-Campagne*

AMBILLIEN              *Ambilly*

ANDILLIEN              *Andilly*

ARGILLIEN              *Argilly*

BUCELLIEN              *Busloup*

ESTILLIEN              *Les Étilleux*

MAXILLIEN              *Maxilly-sur-Léman*

RAMILLIEN              *Ramillies*

RUMILLIEN              *Rumilly*

SATILLIEN *Satillieu*

AYDOILLIEN *Aydoilles*

CHEMILLIEN *Chemilly-sur-Serein*

GENTILLIEN *Gentilly*

MACHILLIEN *Machilly*

MARCILLIEN *Marcilly*

POISILLIEN *Poisy*

PRESILLIEN *Présilly*

VIOVILLIEN *Villeny*

VULPILLIEN *La Verpillière*

ABBEVILLIEN *Abbeville*

ANDEVILLIEN *Andeville*

CRUSEILLIEN *Cruseilles*

VERCEILLIEN *Vasselin*

BOUTEVILLIEN *Bouteville*

FRENEXILLIEN *Fresneaux-Montchevreuil*

PIERRAMILLIEN *Saint-Pierre-d'Amilly*

BERZELAVILLIEN *Berzé la ville*

BOISGERVILLIEN *Boisgervilly*

La prononciation de la terminaison « illien » me paraît la même pour tous.

◦ **COMMENTAIRES** 3 *Commentaires*

◦ **CATÉGORIES** *Information*

## Une petite voix...

Dans le n° 50 du "Mensuel de Rennes" (septembre 2013), je lis ceci :

« *La collectivité assume néanmoins son revirement* »

Une petite voix : à présent que ce revirement a été publiquement mis à jour, je vois très mal comment « la collectivité » pourrait ne pas « l'assumer » 😊

« Nous avons renoncé à une consultation publique par souhait de ne pas nous engager dans une procédure lourde et coûteuse »

Je ne suis absolument pas convaincu par cet argument :

- en premier lieu parce que ni le coût, ni la lourdeur ne sauraient justifier un revirement de position entre janvier et juin 2013, puisque ni le coût, ni la lourdeur n'ont augmenté entre janvier et juin 2013
- en second lieu parce que s'il est vrai qu'un « referendum » local issu de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 ou une « consultation » locale issue de la loi du 13 août 2004 sont des procédures très encadrées, lourdes et onéreuses, ce n'est absolument pas le cas des consultations qui avaient été prévues au mois de janvier 2013, via les supports de communication habituels : le magazine Nous Vous Ille, le site Internet... et le relai des médias locaux.

Et puis, on peut se souvenir (<http://etreounepasetrebetillien.wordpress.com/2013/08/11/aux-habitants-de-choisir/>) que : huit jours exactement après que les 53 conseillers généraux d'Ille-et-Vilaine aient attribué au million d'habitants du département, à la va-vite – pour ne pas dire à la hussarde – un nom tiré d'une pochette surprise et théâtralement déposé sur table en séance, les habitants du Loiret ont tranquillement choisi le nom qu'ils entendaient porter, par le biais d'une consultation à laquelle ont participé 18. 840 des 660.000 personnes concernées avec un budget de 12.000 euros et 3 mois de démarche de terrain.

En Ille-et-Vilaine, selon le conseil général, la démarche aura coûté 15.000 euros à la date du 20 juin, et jusqu'à preuve du contraire essentiellement pour rémunérer une agence de publicité : une dépense s'inscrivant dans un budget prévisionnel total de 30.000 euros...

- **COMMENTAIRES** 2 Commentaires
- **CATÉGORIES** Information

## Ça ne s'invente pas

Dans le n° 50 du "Mensuel de Rennes" (septembre 2013), je lis ceci :

« Selon Patrick Jéhannin ... le conseil général a supprimé la page décrivant cette démarche de son site web le jour même du vote des élus, le 20 juin.

*Le département reconnaît avoir effectué une « mise à jour » de son portail internet ce jour-là et indique ne pas être en mesure de retrouver la page détruite pour savoir si elle mentionnait une consultation publique. »*

Considérant qu'il n'est pas sain d'insinuer le doute, je précise donc qu'en ce qui me concerne, je dispose de la page créée le 6 janvier et supprimée le 20 juin, puisque – juste après avoir constaté son retrait, qui a été effectué pratiquement sous mes yeux dans la journée du 20 juin – je me suis empressé d'en récupérer copie dans le cache de Google (lui-même daté du 10 juin).

J'ajoute que l'on ne peut que s'étonner de l'incertitude affichée par le conseil général, tant le texte était précis. Et le voici dans son intégralité :

## **"Quel nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine ?**

**Ille-et-vilainais, galloviens, Britiliens,... les propositions ne manquent pas pour nommer les habitants d'Ille-et-Vilaine. En 2012, le Département s'est donné l'objectif de déterminer le « gentilé » – le nom – de ses habitants. Cette démarche sérieuse et rassembleuse se déroulera en plusieurs étapes, dans le courant de l'année 2013.**

**«Il nous faut trouver un nom qui rassemble».** A l'occasion des voeux à la presse, ce mardi 15 janvier, Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, a présenté la démarche qui donnera un nom aux habitants d'Ille-et-Vilaine. Si changer le nom d'un département est une procédure encadrée, choisir le nom des habitants ne l'est pas. Aucune réglementation ne précise les modalités de ce choix. Il a donc fallu mettre en place une démarche qui permette à chacun de donner son avis, tout en respectant le rôle décisionnaire de l'Assemblée départementale.

### **Une première liste de noms fédérateurs**

Dans un premier temps, « **un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé** ». Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre. Une première liste de noms sera ainsi définie, puis présentée aux élus du Département. Ces derniers, réunis en commission, affineront la sélection pour ne garder que 2 ou 3 noms

### **Une consultation de tous les habitants d'Ille-et-Vilaine**

Une fois validés par le Président, ces derniers noms seront proposés aux habitants d'Ille-et-Vilaine, via les supports de communication habituels : le magazine Nous Vous Ille, le site Internet,... Les médias locaux souhaitant s'associer à cette consultation pourront également relayer l'information. L'objectif : soumettre au vote des habitants les 2 ou 3 noms restants. Le nom qui ressortira de ce vote sera soumis à l'Assemblée départementale en fin d'année, lors d'une session où le choix final sera fait. Si le gentilé doit être choisi pour la fin de l'année, le calendrier précis de la démarche reste à définir.

*« Avoir un gentilé, c'est avoir une identité.» « Le nom permet d'affirmer une appartenance à une communauté de destin » Jean-Louis Tourenne"*

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# Un nom sans l'aval des habitants

Bonjour,

Depuis hier, je cherche en vain à faire partir un courrier à celles et ceux qui ont laissé leur adresse, pour faire le point – comme je l'ai promis – sur l'état d'avancement du sondage, mais je n'y parviens pas... en raison vraisemblablement du grand nombre de destinataires, qui génère des procédures particulières. Merci pour votre patience... je vais bien trouver la solution.

Dans l'attente, je vous suggère la lecture du "**Mensuel de Rennes**" qui vient de sortir aujourd'hui.

Il consacre une page entière à un article intitulé :

## Un nom sans l'aval des habitants

Je vais me permettre de le commenter dans une toute prochaine contribution.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## C'est parfaitement limpide

Bonjour tout le monde.

Allez, ce matin on va faire court, appeler un chat un chat, dire la vérité toute la vérité, sans détour... parce que c'est simple, on ne peut plus simple :

- le nom des habitants du département d'Ille-et-Vilaine n'a pas été décidé après consultation de la population
- le nom des habitants du département d'Ille-et-Vilaine a été décidé après consultation d'une agence de publicité.

Ni plus, ni moins.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# Le point de vue de J-Y Le Drian

VIDEO

[http://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=1mt77cUWu0k](http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=1mt77cUWu0k)

- **COMMENTAIRES** Poster un commentaire
- **CATÉGORIES** Information, Le saviez vous ?

## Un article de Libération

Voici un extrait d'un article de Libération en date du 29 juin 2013

([http://www.liberation.fr/societe/2013/06/29/les-habitants-de-votre-departement-ont-ils-un-nom\\_914412](http://www.liberation.fr/societe/2013/06/29/les-habitants-de-votre-departement-ont-ils-un-nom_914412)) :

*En Ille-et-Vilaine, les habitants portent depuis une semaine le nom de Brétilliens (<http://www.ille-et-vilaine.fr/actualites/habitants-d-ille-et-vilaine-nous-sommes-tous-des-bretilliens,152724.html>). Le résultat d'un long processus de réflexion lancé en janvier 2012 par le quotidien Ouest-France ([http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale -Habitants-d-Ille-et-Vilaine-vous-sentez-vous-Breizh-Illiens- 34181-2029494---35238-fod\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale -Habitants-d-Ille-et-Vilaine-vous-sentez-vous-Breizh-Illiens- 34181-2029494---35238-fod_actu.Htm)). «Breizh-Illiens» était dans un premier temps arrivé en tête, référence au nom breton de la région Bretagne auquel le département est rattaché. «Mais le jeu de mot était aussi sympathique que clivant», assure le président du «comité du gentilé», Jacques Delanoë. Le critère de «bretonnitude» devait aller de pair avec celui d'«élégance». Pas question donc d'avoir le mot «vilain» dans le nouveau nom. La voix de ce communicant a naturellement été particulièrement écoutée.*

Jacques Delanoë conclut : «Dans cette période de crise, on sent bien qu'il y a une volonté de trouver des éléments fédérateurs entre les gens. Le gentilé en fait partie». Et pour que le terme «entre dans le quotidien des gens», le conseil général d'Ille-et-Vilaine serait déjà sur la piste d'un concours de la «galette brétillienne». A l'image de la marque 64 en Pyrénées-Atlantiques – département qui n'a d'ailleurs pas de

gentilé et où cohabitent Basques et Béarnais-, Jacques Delanoë imagine même une future marque « Brétillien ».

Voyons ça.

## 1) Nous voilà tout de suite « brétilliens » à l'écrit, avec un bel accent aigu qui change tout

On n'arrête pourtant pas de nous dire qu'il faut écrire « BRETILLIEN », sans accent, exactement comme le nom qui a été déposé à l'INPI.

A quoi ça sert qu'il y en aient qui se décarcassent ? Il y en a vraiment qui ne comprennent rien à rien : c'est désespérant !... ☺

## 2) Le conseil général d'Ille-et-Vilaine serait déjà sur la piste d'un concours de la « galette brétillienne »

Attention, attention : quoi que puisse en penser Olivier Roellinger, il faut nécessairement que ce soit un concours de galette-saucisse, comme on en fait régulièrement sans le savoir tout autour du mythique stade rennais... sinon autant s'inscrire au concours de crêpes de Gourin... ou alors prévoir un concours de craquelins, mais ce n'est pas ça qui va doper l'Ille-et-Vilaine à l'international. ☺

## 3) A l'image de la marque 64 ...

En ce qui me concerne, je fais très clairement la différence entre une marque dite « collective de territoire » (comme « 64 », et même « Haute-Bretagne » détenue par procuration par le comité départemental du tourisme qui est une émanation du département) et une marque qui est en réalité le gentilé dont un conseil général a – arbitrairement et par surprise – affublé les habitants.

## 4) Jacques Delanoë imagine même une future marque « Brétillien »

Quand on songe que le 15 janvier 2013, le Président du conseil général annonçait la constitution d'un « **groupe d'experts en culture, en histoire et en politique** présidé par une personnalité extérieure reconnue » (extérieure à quoi et reconnue par qui, d'ailleurs ? je me pose aujourd'hui la question), je trouve que l'on a considérablement dérivé...

Reste à savoir ce qu'il y a dans le cahier des charges du publicitaire finalement appointé pour faire le job, mais nous ne devrions pas tarder à le savoir...

(<http://www.liberation.fr/monlibe/favorites/favorite/add/libe/contentmodel/914412>)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# nom d'un breton de Bretagne

A propos du gentilé, dans le feu de l'action, Jean-Louis Tourenne a déclaré :

« *Il faut que la consonance soit agréable, que ce soit facile à prononcer* »

Si l'on en juge par cet échange sur twitter le 20 juin 2013

([http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/br\\_tillien.jpg](http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/09/br_tillien.jpg)), il n'est pas sûr que les internautes aient tous été convaincus par le résultat :

**VIGNERON Nicolas** @belett

*Euh, au fait comment on prononce Bretillien ? brEut... ou brÈt... ? (le premier est moins heureux à l'oreille mais plus logique)*

Mais le conseil général a eu vite fait d'arranger ça :

**Ille-et-Vilaine** @cgilleetvilaine

*On prononce bré, mais ça s'écrit bien Bretillien*

Ceci m'inspire quelques observations :

- 1) je ne savais pas qu'il entrait dans les **compétences d'un conseil général** de changer les règles de la prononciation française
- 2) par ailleurs, si on ne prononce pas **breut**, on ne risque pas d'atteindre l'objectif assigné qui est de rappeler la **Bretagne**
- 3) et si – malgré tout – nous, vous, tous... on doit prononcer **bré**, il ne faudrait pas tarder à en prévenir le président du conseil général... moi je vous le dis ☺

**jugez en ici par vous-même ([http://youtu.be/SfNI\\_0GeM80](http://youtu.be/SfNI_0GeM80))**

**([http://youtu.be/SfNI\\_0GeM80](http://youtu.be/SfNI_0GeM80))**

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "Une procédure sérieuse" ?

Dans un article intitulé : « Bretilliens et bretilliennes... (<http://www.jean-louis-tourenne.eu/bretilliens-et-bretilliennes/>) », publié le 25 juin 2013 **sur le blog personnel du Président du Conseil Général**, à l'effet de justifier la décision qu'il a fait prendre à l'assemblée le 20 juin, je lis notamment ceci :

.....

## « D'où une procédure sérieuse

*En février 2012, l'assemblée départementale s'est officiellement engagée d'un an de processus de création du gentilé. Elle a chargé Jacques Delanoë d'animer la démarche et de constituer un comité composé de personnalités, non pas scientifiques, mais représentatives de la population d'Ille-et-Vilaine. »*

.....

**Je suis désolé d'avoir à le contredire, mais** (comme en témoigne le recueil des actes administratifs du département) :

- **d'une part**, l'assemblée n'a pas délibéré en février 2012, mais en février 2013

- **d'autre part**, elle n'a pas « chargé Jacques Delanoë d'animer la démarche » ni de « constituer un comité composé de personnalités, non pas scientifiques, mais représentatives de la population d'Ille-et-Vilaine », puisque sa décision de se prononcer « favorablement sur la démarche de recherche d'un gentilé, ce, dans le cadre d'un budget estimé à 30.000 euros », est très officiellement motivée par le fait qu'afin de mener cette démarche dans les meilleures conditions, le département « souhaite s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre ».

Je rejoins par contre le Président du conseil général lorsqu'il indique que **la démarche engagée devait être une démarche d'un an**, puisque – selon ses propres déclarations – elle devait se conclure en fin d'année 2013, par une délibération de l'assemblée faisant suite à une consultation de la population.

Voici, pour preuve, un copier-coller d'une page du site du conseil général, opportunément supprimée le jour même de la décision prise par l'assemblée de changer radicalement d'avis dans le dos des habitants, soit le 20 juin 2013 :

.....

*« Il nous faut trouver un nom qui rassemble».*

A l'occasion des voeux à la presse, ce mardi 15 janvier, Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, a présenté la démarche qui donnera un nom aux habitants d'Ille-et-Vilaine. Si changer le nom d'un département est une procédure encadrée, choisir le nom des habitants ne l'est pas. Aucune réglementation ne précise les modalités de ce choix. Il a donc fallu **mettre en place une démarche qui permette à chacun de donner son avis**, tout en respectant le rôle décisionnaire de l'Assemblée départementale.

### Une première liste de noms fédérateurs

Dans un premier temps, « *un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé* ». Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre. Une première liste de noms sera ainsi définie, puis présentée aux élus du Département. Ces derniers, réunis en commission, affineront la sélection pour ne garder que 2 ou 3 noms.

## Une consultation de tous les habitants d'Ille-et-Vilaine

Une fois validés par le Président, **ces derniers noms seront proposés aux habitants d'Ille-et-Vilaine**, via les supports de communication habituels : le magazine Nous Vous Ille, le site Internet, ... Les médias locaux souhaitant s'associer à cette consultation pourront également relayer l'information. **L'objectif : soumettre au vote des habitants les 2 ou 3 noms restants. Le nom qui ressortira de ce vote sera soumis à l'Assemblée départementale en fin d'année, lors d'une session où le choix final sera fait.**

Si le gentilé doit être choisi pour la fin de l'année, le calendrier précis de la démarche reste à définir.

..... (fin de citation)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## On se connaît

Le recueil n°442 des actes administratif du département, qui est consacré aux délibérations prises par le conseil général au cours de sa session de juin 2013, comporte 249 pages et demi.

Toutes fioritures incluses, la délibération qui nous intéresse occupe royalement une grosse moitié de la page 249 (il n'y a quand même pas que la question du gentilé dans la vie).

Je vous propose de relire tranquillement les considérants.

*Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine.*

Personnellement, j'aurais plutôt écrit : le département veut doter d'un nom les habitants d'Ille et Vilaine, mais c'est vrai que charité bien ordonnée commence par soi-même

*A cette fin, il a missionné Monsieur Jacques Delanoë*

C'est une manière assez pudique de dire qu'à cette fin, il a passé un contrat avec un publicitaire par le biais d'un marché public « à procédure adaptée », qui dispense de l'essentiel des formalités – et notamment de publicité – pourvu qu'il soit d'un montant inférieur ou égal à 15.000 euros hors taxes

*qui s'est entouré*

Il s'est tellement bien entouré que le conseil général a cru utile de préciser que c'est Monsieur Jacques Delanoë lui-même qui « assumait » la composition de son comité

*d'un comité d'expert*

C'est une bonne idée d'avoir écrit « expert » au singulier : on se rapproche ainsi beaucoup de la vérité

*composé de personnalités du département.*

A ce titre, et même si elle n'y est pour rien, on ne peut que féliciter Julie Fouquet, du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne 35, pour sa fulgurante promotion

*L'assemblée départementale est invitée à faire un choix dans les propositions du comité*

Mais où est passée la 5ème commission ?... On nous avait pourtant dit qu'en définitive, l'assemblée serait appelée à faire un choix parmi les propositions de la 5ème commission... ce qu'elle a d'ailleurs fait... ouf !...

*et doter ainsi les habitants d'un gentilé*

Un gentilé tenu secret jusqu'à la dernière minute et qui est bien le seul auquel les habitants n'aient jamais pensé !...

Par ailleurs avez vous remarqué que c'est sur le rapport de la **2ème commission (Egalité des chances, citoyenneté et démocratie participative)** que la démarche a été engagée par l'assemblée au cours de sa session de février, et que c'est sur le rapport de la **5ème commission (finances)** qu'au cours de la session de juin, il a été brutalement mis fin à la procédure, en l'écourtant – sans préavis ni états d'âme – de la phase de consultation de la population qui avait été formellement prévue au second semestre ?

Il est vrai qu'au cours de cette même session, sur le rapport de la 2ème commission, le conseil général était appelé à se pencher sur la « Démarche d'amélioration de la relation à l'usager citoyen "on se connaît" ».

On ne peut tout de même pas courir après deux lièvres à la fois... ;•)

ADOPTION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS  
D'ILLE-ET-VILAINE

*Synthèse :*

Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. A cette fin, il a mandaté Monsieur Jacques Delanoë qui s'est entouré d'un comité d'expert composé de personnalités du département. L'assemblée départementale est invitée à faire un choix dans les propositions du comité et doter ainsi les habitants d'un gentilé.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,

Vu les deux rapports présentés par Monsieur le Président du Conseil Général,

Au vu des propositions du comité du gentilé

Vu les propositions de la 5<sup>me</sup> commission et après avoir entendu M. THEAUDIN, rapporteur,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 20 juin 2013,

*DECIDE :*

- d'adopter le nom de « Breizhien » pour les habitants d'Ille-et-Vilaine
- de mettre fin à la procédure de création du gentilé en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée.

Pour Extrait Conforme,  
Rennes, le 8 juillet 2013

La Directrice Générale des Services Départementaux

Laurence QUIMAUT

(<http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/adoption.jpg>)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# Je n'ai pas rêvé !...

Mais je n'ai quand même pas rêvé !...

Voici la délibération de l'assemblée départementale du 15 février 2013, telle qu'elle a été publiée au recueil des actes administratifs du conseil général d'Ille-et-Vilaine n° 436 ... qui fait foi :

## CREATION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE

### Synthèse :

Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Afin de mener cette démarche dans les meilleures conditions, il souhaite s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

Après avoir entendu M. THEAUDIN, rapporteur au nom de la 2<sup>me</sup> commission,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 15 février 2013,

### DECIDE :

de se prononcer favorablement sur la démarche de recherche d'un gentile, ce, dans le cadre d'un budget estimé à 30 000 €.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 11 mars 2013

La Directrice Générale des Services Départementaux

Laurence QUINAUT

([http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/delib\\_15-02-2013.jpg](http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/delib_15-02-2013.jpg))

Elle autorise très précisément le président – qui en est l'exécutif – à « *s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre* ».

Chacun peut lire et relire ça tranquillement.

Cette délibération n'a jamais eu pour objectif de s'associer – par publicitaire interposé, et appointé pour cela – les services d'un comité de pure convenance qu'il est totalement impossible de considérer comme étant un comité d'experts, et qui – de manière flagrante – ne s'est **aucunement** attaché à formuler des « propositions fédératrices, susceptibles de faire agréer le plus grand nombre ».

Le résultat est que l'appellation qui a été choisie a immédiatement suscité – et suscite encore – largement plus de 90 % d'opinions défavorables.

Mais le plus grave à mes yeux, n'est même pas dans le choix du nom ... qui avait pourtant en principe vocation à rapprocher les habitants.

C'est plutôt dans la démarche, car une telle trahison risque visiblement d'avoir pour effet d'éloigner de nombreux « administrés » de leurs représentants... qui – sur ce sujet là, et de mon point de vue pourtant habituellement bienveillant – n'auront certainement pas été dignes de leur mandat.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# De l'enquête TMO 2005

Vous souvenez vous qu'en 2005, « *soucieux d'améliorer l'image du département, et de servir les intérêts de son territoire en servant ceux de ses acteurs économiques* », le conseil général avait tenté de changer le nom du département pour le nom « **Haute Bretagne** », le nom « **Ille-et-Vilaine** » étant « *généralement considéré comme un handicap* » ? (son voeu adopté le 18 février 2005)

Une enquête effectuée à cette occasion par la société TMO pour le compte du conseil général – qui avait suscité 8094 réponses – avait révélé la très forte hostilité des habitants, qui étaient venue s'ajouter aux très vives protestations d'autres collectivités territoriales.

« Une enquête parallèle , menée par l'IFOP, à la demande du Ouest-France, dans le courant du mois de mars 2005, avait également démontré les mêmes tendances. »

Le projet avait en conséquence été abandonné.

Dans le document ci-dessous, extrait de la thèse de **Roseline Le Squère** intitulée : « [Une analyse sociolinguistique des marquages du territoire en Bretagne : toponymie, affichage bilingue, identités culturelles et développement régional](http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/18/92/45/PDF/theselesquere.pdf) (<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/18/92/45/PDF/theselesquere.pdf>) » (2007), on peut prendre connaissance d'une part du questionnaire (fort intéressant) et d'autre part de quelques uns des résultats de cette enquête, elle-même intitulée : « **Quelle identité pour le département ?** »

[extrait these](http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/extrait_these.pdf) ([http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/extrait\\_these.pdf](http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/extrait_these.pdf))

J'avoue que j'aimerais beaucoup connaître en particulier les réponses aux questions 15 et 16, qui – à ma connaissance – n'ont jamais été publiées :

**15 - Si l'on retenait le nom qui a votre préférence, comment à votre avis pourraient s'appeler les habitants du département ?**

**16 - Si le département gardait le nom d'Ille-et-Vilaine, comment à votre avis pourraient s'appeler les habitants du département ?**

Je vais essayer d'avoir accès aux résultats détaillés de cette enquête.

En attendant, je me pose deux questions:

- dans le comité pipi, Roseline Le Squère n'aurait-elle pas pu très avantageusement remplacer un joueur de foot, un cuisinier, une navigatrice, un cinéaste ou un dessinateur de BD par exemple ?

- comment voulez vous que Jean-Louis Tourenne et ses alliés aient pu voter pour « Haut Breton », alors que celui-ci déclarait encore sur France bleue Armorique le 19 juin 2013 (veille de la dernière décision de l'assemblée départementale), à propos du projet de 2005 :

« *ça a été la plus belle erreur de casting de ma carrière ... / ... Enfin, c'était une erreur de jeunesse. J'arrivais à la présidence.*  » ?

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Un peu d'humour financier

« [#Bretilliens \(<https://twitter.com/search?q=%23Bretilliens&src=hash>\)](https://twitter.com/search?q=%23Bretilliens&src=hash) - 15000 € pour une promotion gratuite de l'Ille et Vilaine sur quantité de supports nationaux : un gain de centaines de milliers »

(Jean-Louis Tourenne sur twitter, le 24 juin 2013)

- **COMMENTAIRES** 2 *Commentaires*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Un comité... historique

Manifestement tenus au secret, aucun des membres du comité dit « d'experts » – ultérieurement rebaptisé « comité du gentilé » – ne s'est, à ma connaissance, publiquement exprimé : ni avant, ni après la tenue de l'unique réunion du 23 mai 2013, au cours de laquelle a surgi la fabuleuse idée d'appeler tout naturellement bretilliens les habitants du département qui n'y avaient même pas pensé (sont-ils bêtes).

Aucun, disais-je, ne s'est exprimé... hormis bien sûr le capitaine du stade rennais, Romain Danzé, à qui l'on doit quand même – le 20 juin, sur Facebook – cette unique contribution que l'on devrait graver sur une plaque de marbre : « *Très heureux d'avoir participé à ce comité historique !!* »

On y croit, on y croit !... ;-)

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Question de bon sens

Le changement de nom d'un département est décidé par décret en Conseil d'Etat sur la demande du conseil général (article L3111-1 du Code général des collectivités territoriales).

A l'inverse, la procédure d'adoption d'un nom pour les habitants – qui n'a rien d'obligatoire, et que toute personne physique ou morale peut en outre librement utiliser ou ne pas utiliser – n'est

régie par aucun texte.

Il n'empêche qu'il y a des questions de bon sens, qui ont été rappelées en ce qui concerne le nom des habitants des communes et qui valent pour les habitants des départements. Ainsi, en réponse à une question écrite, le ministre de l'intérieur a cru bon de souligner la nécessité de recueillir les avis les plus autorisés pour que l'appellation retenue soit « *conforme aux règles de la linguistique et à l'histoire de la commune et de son nom. Une telle procédure doit en outre se fonder sur un large consensus local* ».



([http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/fixer\\_nom.jpg](http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/fixer_nom.jpg))

Un « comité d'experts » digne de ce nom n'aurait il pas dû comporter un historien, un linguiste, un conservateur du patrimoine, un représentant d'autres collectivités ayant antérieurement engagé une démarche de même nature... par exemple, plutôt qu'un joueur de foot, un cuisinier, un cinéaste, un dessinateur de BD, une navigatrice...?

Quant à un « jury », qu'il est abusif et trompeur de présenter comme un « comité d'experts » comme cela a été fait jusqu'au moment de la décision, n'aurait il pas dû être composé de véritables représentants de la société civile, plutôt que d'une grande majorité de personnalités, qui – pour beaucoup d'entre elles – ont curieusement en commun de fréquenter les salons ou / et la pelouse du stade rennais ?

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## Une procédure inique

J'avoue que j'aime bien l'article ci-dessous du quotidien Ouest-France (rédigé la veille de la décision du 20 juin 2013, que je considère scélérate), ainsi que les commentaires qui y sont associés.

Ils me paraissent globalement témoigner d'une véritable hauteur de vue ([http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet\\_Jeudi-les-habitants-d-Ille-et-Vilaine-auront-enfin-un-nom\\_55257-2204008.actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_Jeudi-les-habitants-d-Ille-et-Vilaine-auront-enfin-un-nom_55257-2204008.actu.Htm)).

Cette hauteur de vue, c'est justement celle qui a de toute évidence totalement manqué au comité « ras des pâquerettes », qui a été par la suite « piloté » – à la demande du Conseil Général – par un publicitaire...

... un publicitaire, sciemment appointé pour manipuler les fragiles opinions d'une douzaine de membres librement cooptés (pour l'essentiel parmi les « peoples » locaux), à qui l'on a fait croire qu'ils participaient à une « décision historique ».

De mon point de vue, c'est une procédure inique.

- **COMMENTAIRES** 5 Commentaires
- **CATÉGORIES** Information

## Ouf !...

J'ai fini par trouver sur la toile une importante contribution d'un des membres du comité "d'experts" :



(<http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/rd.jpg>)

Désolé : je n'ai pas pu m'empêcher de glisser une petite remarque.

- **COMMENTAIRES** Poster un commentaire
- **CATÉGORIES** Information

## De l'opportunité de la démarche

Bonjour,

Pour alimenter la réflexion (pendant que je ronge mon frein pour ne plus avoir en ce moment que deux doigts – de la main gauche – qui soient encore vaillants), je vous livre les 3 derniers commentaires qui viennent d'être formulés en rafale à l'appui des réponses au sondage qui ne

cessent d'affluer :

=> *Etais-ce vraiment utile de faire phosphorer un comité Théodule sur une question aussi futile ? Quelle unité trouver entre le pays de Saint-Malo, celui de Redon et celui de Rennes ?*

=> *Sert à rien de chercher un nom quand il n'y en pas...*

=> *Pourquoi s'obstiner à créer un hasardeux néologisme quand la nécessité ne s'en fait pas sentir au quotidien ? Le département existe depuis 220 ans, durant lesquels les francophones comme les habitants eux-mêmes se sont satisfaits du vocable "habitants d'Ille-et-Vilaine".*

En clair : tout le monde n'est pas sensible à la problématique du "nom de famille", décrété nécessaire au développement de l'entreprise familiale.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Être ou ne pas être B ou B

Je n'aurais pas forcément titré exactement de la même manière cette contribution de Médiamateur, mais je la trouve toutefois symboliquement très intéressante :

### Sondage : Bretillien ou Breizhillien

(<http://mediamateur.fr/sondage-bretillien-ou-breizhillien-pour-les-habitants-dille-et-vilaine/>)

### pour les habitants d'Ille et Vilaine ?

(<http://mediamateur.fr/sondage-bretillien-ou-breizhillien-pour-les-habitants-dille-et-vilaine/>)

(<http://mediamateur.fr/sondage-bretillien-ou-breizhillien-pour-les-habitants-dille-et-vilaine/>)

**Cancale** : n'est ce pas le port d'attache d'un éminent membre du comité, dit "d'experts", chargé de la fécondation artificielle de l'appellation "Bretillien"... sous la houlette d'un publicitaire appointé pour ce faire ?...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*

- **CATÉGORIES** *Information*

## En attendant mieux

Je suis provisoirement trop entravé pour commettre un long billet d'humeur.

Mais vous ne perdez rien pour attendre. J'ai déjà le titre :

**Bretillien(ne), le gentilé qui fait... plouc !...**

 *Reproduction autorisée dans la limite du raisonnable*

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour, Information*

## De nouvelles réactions

J'avais précédemment déposé par ici quelques commentaires issus du sondage (<http://etreounepasrebretillien.wordpress.com/2013/08/08/247/>). En voici quelques autres :

- J'étais et suis toujours un habitant d'Ille et Vilaine et ça me satisfait. Je n'ai pas du tout envie d'être, pour l'éternité, un "Bretmachin" ...
- Vraiment pas d'intérêt de donner un nom. Dépenses inutiles.
- Une appellation qui ne présente en soi aucun intérêt et qui posera plus de questions que de réponses: qu'est-ce qu'un brétillien ?
- Il me semble important que la culture bretonne continue à se régénérer. La langue est vivante, laissons-la subsister dans le renouveau sans l'emprise d'une langue majoritaire et phagocyte. J'aime l'appellation Breizhillien, je la trouve drôle et de caractère à être reconnu. Merci de recevoir nos avis 😊
- Contrairement aux autres départements bretons, le nom brétilliens ne rappelle pas du tout notre département, c'est ce qui est dommage.. En disant bretilien on n'a pas de suite l'idée d'Ille et vilaine, et le bret ne rappelle pas plus que ça la Bretagne... et pourtant j'y suis attaché à ma région. Ilévilénois ou iléviléniens, aurait été à mon sens plus logique, sans parler de "beau"... mais bon
- Je suis breton et cela doit suffire pour émettre un avis sur une partie de notre territoire
- Essayer de donner une identité à un territoire factice me paraît totalement illusoire.
- Dommage que le ridicule ne tue pas: ça nous économiserait de l'argent public. Les départements

portent des noms naturels autant demander leur avis aux grenouilles oiseaux et têtards... Qu'on en revienne aux noms historiques propres aux territoires c'est plus simple et c'est déjà dans le domaine public!

- Pas de consultation "officielle" de la part du Conseil général. (Ce n'est pas le rôle de Ouest France). Pourquoi associé ce nom au nom Bretagne puis qu'il s'agit de l'Ille et Vilaine ? Ca a couté combien cette plaisanterie et ça profite à qui?
- Quels sont les résultats des délibérations ? En Ille et vilaine il n'y a pas d'éleveurs, d'ouvriers, d'étudiants...
- Brétillien... Autant de ne pas donner de nom aux habitants du département et garder l'appellation régionale à cette allure là. En plus, c'est détecté comme faute d'orthographe sur internet, ce qui est normal : ce n'est tout bonnement pas beau.
- aucun avis de la jeunesse de rennes...
- la Bretagne, ça vous gagne.
- aucun intérêt de nous donner un nom. Les 5 départements appartiennent à la Bretagne. Je suis breton un point c'est tout, et c'est pour moi l'essentiel.
- suppression des départements
- haut breton est très bien et correspond à la vérité historique le problème est que le terme de bas breton est rejeté
- Breizhad on, netra ken
- Aucun commentaire sur un tel purin.
- sans commentaires
- Un seul nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine : Bretons. Comme pour tous les habitants des 5 départements bretons.
- La question essentielle à se poser est l'avenir des départements et donc l'utilité d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Avec le mille-feuille administratif on sait que la région et les agglomérations sont les futurs survivants et que les départements sont des strates artificielles dépassées...
- Encore de l'argent public gaspillé pour quelque chose dont personne ne se soucie. L'identité du département serait sûrement plus forte et visible si le Conseil général aidait enfin la culture et la langue bretonne dans le département plutôt que de s'évertuer à y créer une identité "bretillienne" totalement factice dont personne ne veut. A l'heure d'aujourd'hui les gens ont besoin de s'appuyer sur leurs racines, pas sur des élucubrations technocratiques sorties du chapeau de boîtes de pub.
- Pourquoi donner un nom aux habitants du territoire d'une structure administrative coûteuse, sans aucune valeur historique et patrimoniale et qui, de plus, est vouée à disparaître à terme ?
- Créer un gentilé pour désigner les habitants du département d'Ille-et-Vilaine ne me paraît pas du tout nécessaire, ni utile.

- Le top of the tops : Il-et-Vilain Elle-et-Vilaine !
- Il y a des gens qui réfléchissent beaucoup... et qui pensent mal !
- J'aim' quand tu'm prends A toi j'me donne T'es mon Beurton J'suis ta Beurtonne T'es mon p'tit chat J'suis ta p'tit chienne Mais je n'srai pas Ta Berthe illienne (ndlr : la suite est par ici (<http://etreounepasrebretillien.wordpress.com/2013/07/18/79/#comments>) )
- Je suis pour la suppression des départements et l'unité de la Bretagne avec le pays nantais!!!
- Bretillien, reptlien...tout est dit...
- C'est une idée bien farfelue qu'une collectivité territoriale décide de statuer là-dessus. On ne décrète pas une culture elle se crée. Au moins Breizhillien a le mérite de faire sourire et de ne pas trop se prendre au sérieux. Occasion manquée.
- Ha penaos ober e brezhoneg ? Breizhiliad, Breizhiliadez, Breizhiliz ?
- Breizhillien à une connotation bretonne. Bretillien me fait penser aux dinosaures.
- Les départements sont appellés à disparaître, donc initiative sans intérêt
- Les départements sont issu d'un découpage purement administratif du territoire hexagonal, c'est-à-dire mis en place arbitrairement par des bureaucrates. Ce découpage ne correspond à aucune réalité socio-économique, culturelle, identitaire. C'est juste se coller un numéro de département encore une fois sans aucun fondement à part une classification par ordre alphabétique des noms des départements de l'Hexagone. Se dire bretilien, costarmoricain, finistérien, loire-atlantiquais ou morbihanais ne veut rien dire. Ils sont tous bretons! Point!
- Un nom jolie , qui est en rapport avec la bretagne et pourquoi pas faire un vote de tout sa en Ille-Vilaine pour trouver un nom
- L'île aux Vilains (Les vilains des îles) aurait été tout de même plus drôle...
- Je commenterai sur deux points: Le premier concerne le comité d'experts car aucun des membres n'appartient au monde agricole alors que l'Ille et Vilaine est un département aux origines très rurales ! Et les marins pêcheurs ? Et les Anciens ? C'est un comité trop élitiste à mon goût qui ne représente pas la totalité des gens du département !!! Le deuxième point concerne le gentilé. J'ai soumis déjà au conseil général de partir du mot Armor pour construire ce gentilé : Ille-Armoricains, Armor-Illiens (par exemple) a mon goût rattache à l'armorique et sa géolocalisation est plus simple pour le reste du territoire.
- Trawalc'h ! Sotonioù er-maez ha mat pell zo!
- Pourquoi faire comme (presque) tout le monde et avoir un gentilé ? La situation antérieure a-t-elle dérangé les habitants du département ?  
  
(<http://etreounepasrebretillien.wordpress.com/2013/08/08/247/>)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# Compétence, représentativité, notoriété

C'était il y a 6 mois, et c'était encore l'information diffusée sur le site du Conseil Général le 20 juin dernier : « *un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé* ». « *Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue* ». (Jean-Louis Tourenne)

A titre de comparaison, je reproduis ci-dessous très fidèlement ce que le Président du Conseil Général a bien voulu me faire parvenir le 19 juillet dans une chemise intitulée « Composition du comité du gentilé » :

« *Après de nombreux échanges avec le Conseil Général, le comité d'experts a été constitué par Jacques Delanoë selon des critères de compétence, de représentativité et de notoriété. Il en assume la composition, et à la demande de Jean-Louis Tourenne en prendra la présidence.* »

Suit la liste des « personnalités » (sic) qui « ont accepté d'en faire partie ([http://www.imotus.org/La\\_composition\\_du\\_comite\\_d\\_experts.htm](http://www.imotus.org/La_composition_du_comite_d_experts.htm)) ».

Vous savez quoi ?... J'ai l'impression de n'avoir encore jamais été autant pris pour un imbécile.

## Compétence : en quoi ?

Je ne doute pas de la compétence de chacun dans son domaine de compétence, mais de là à être compétent en matière de gentilé... j'avoue que ça me laisse perplexe

## Représentativité : de qui, de quoi ?

- certainement pas des genres, puisqu'il y a 4 femmes pour 8 hommes (sans même compter le président, dont on ne sait pas s'il est à proprement parler membre du comité)
- certainement pas de la pyramide des âges : ça se verrait à l'oeil nu
- certainement pas non plus des catégories socio-professionnelles par exemple, puisque je ne vois absolument aucun ouvrier, aucun étudiant, aucun chômeur (et j'en passe).

Je constate plutôt que ce comité – constitué de membres cooptés – est très majoritairement issu d'une petite « jet society » locale, pour moitié au moins très proche du stade rennais.

## Notoriété : de quel point de vue ?

Il ne s'agit certainement pas d'une notoriété d'experts en la matière.

Sans doute leur a-t-on prêté un profil de leader d'opinion, et peut-être a-t-on misé sur leur concours au stade ultérieur de la « popularisation » du gentilé ?...

Allez savoir, tant c'est opaque : aucun ne s'est exprimé, ni avant, ni après sa participation à la réunion du 23 mai, dont par ailleurs – à ma connaissance – il n'y a pas eu de compte-rendu.

Ce qui est pour moi le plus irritant, c'est que ce jeu de critères de compétence, de représentativité et de notoriété soit le même que celui qui est avancé pour la constitution des « comités de parrainage » de certaines « conventions d'affaires ».

Quelle coïncidence !!!... ;-)

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Au diable l'avarice

A mon avis, ce qui a coûté cher, ce n'est pas vraiment le dernier segment (quoique l'on ne sache pas très bien, et même pas du tout, si "on en a eu pour notre argent" : il faudrait pour cela disposer au moins du cahier des charges du marché public "à procédure adaptée" qui a été passé avec Monsieur Jacques Delanoë).

C'est plutôt tout l'ensemble, qui démarre avec « l'audit identitaire » réalisé en 2009 par le cabinet « Comanaging » (un joli nom, n'est ce pas ?), évalué à 100.000 euros ([http://www.portrait35.fr/methode-de-travail\\_96433.fr.html](http://www.portrait35.fr/methode-de-travail_96433.fr.html)), auquel a fait suite par exemple la mise en place du site « portrait35 (<http://www.portrait35.fr/>) », le guide de marque du territoire « Haute Bretagne (<http://marque-hautebretagne.fr/>) » (à noter que le département d'Ille-et-Vilaine n'a pas eu l'audace de déposer en même temps l'appellation « Haut Breton »)... et certainement bien d'autres choses, dont – ces derniers temps – la création du fameux gentilé.

Quand on songe au fait que l'emploi, l'économie, l'environnement et certaines actions culturelles ne sont que des compétences facultatives des départements... ça laisse rêveur sur le coût de notre mille feuilles politico-administratif. :-)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Le saviez vous ?*

## Pourquoi et pour quoi faire ?

Je veux parler du sondage (<http://etreounepasetrebretillien.org>) ...

Ce sondage (<http://etreounepasetrebretillien.org>) a pour objectif d'apprécier, à distance de la décision du Conseil Général du 20 juin 2013 qui a été pour le moins incomprise, l'état de l'opinion sur la question du gentilé des habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Il permet de distinguer la « vue du dedans », qui est celle des habitants du territoire, de la « vue du dehors », qui est celle des personnes qui ont des raisons d'y être attachées.

Il recense des avis sur la conduite du projet et sur la décision qui a été prise.

Mais il va bien au-delà, en sollicitant les répondants sur chacune des trois appellations qui sont arrivées en tête des préférences, d'une part des 8.954 personnes ayant participé au sondage effectué par le quotidien Ouest-France en février 2012 et d'autre part du comité dit « du gentilé »

composé de 12 membres qui se sont réunis le 23 mai 2013.

Ce sondage (<http://etreounepasetrebretillien.org>) va permettre :

- d'affiner les positionnements sur une échelle allant de très favorable à très défavorable
- de mesurer, pour chaque appellation, le poids relatif des partisans et des opposants
- de mettre à jour l'importance de la dispersion des préférences collectives
- de mesurer l'élasticité des aspirations individuelles, qui se révèlent ne pas être complètement exclusives les unes des autres

Passées les premières centaines de réponses, qui ont permis de valider l'approche, l'objectif est à présent de maximiser le nombre de répondants de manière à accroître encore la pertinence des résultats.

Les résultats seront présentés sous forme d'illustrations très synthétiques.

Merci de tout ce que vous pourrez faire pour diffuser un lien vers ce sondage (<http://etreounepasetrebretillien.org>) si vous le jugez opportun.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Le pourquoi du comment ?...

C'est le 20 juin 2013 que la page présentant la démarche de création d'un gentilé, qui devait être couronnée par « **une consultation de tous les habitants d'Ille et Vilaine** », a été brusquement remplacée sur le site du Conseil Général par une page rapportant la délibération de l'assemblée du même jour qui en exclut désormais la perspective.

Ceci se passe le jour même où le rapport de présentation de la question n° 51 intitulée « **Création d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine** », qui avait été diffusé à l'appui de l'ordre du jour de l'assemblée, a été remplacé par un rapport correctif n° 51 intitulé « **Adoption d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine** ».

Ce rapport correctif, déposé sur table, **supprime** la proposition d'associer les habitants à la promotion de ce gentilé et **ajoute** la décision de « **mettre fin à la procédure de création du gentilé en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée** ».

Et **basta !...**

Je formule aujourd'hui une hypothèse, qui est qu'au vu des 2 appellations « nominées » : Bretillien et Haut-Breton, le Président du Conseil Général a estimé qu'il était grand temps d'arrêter « les frais », ou « la plaisanterie » si vous préférez... car ni l'une, ni l'autre appellation, ne pouvait à l'évidence être soumise à une ratification par les habitants sans la garantie d'un cuisant échec.

Il est en effet certain qu'à l'instar du nom Haut Breton, déjà rejeté par 75 % de la population il y a

quelques années, le nom Bretillien aurait été lui-même encore plus massivement rejeté.

De là à penser que la 5ème commission – qui a manifestement le plus possible tardé, et vraisemblablement tergiversé, pour se réunir – aurait dû avoir le courage de refuser à son niveau les 3 noms proposés par le « comité du gentilé », il n'y a qu'un pas à franchir que je me permets aujourd'hui de franchir allègrement.

- **COMMENTAIRES** 4 *Commentaires*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Aux habitants de choisir

Huit jours exactement après que les 53 conseillers généraux d'Ille-et-Vilaine aient attribué au million d'habitants du département, à la va-vite – pour ne pas dire à la hussarde – un nom tiré d'une pochette surprise et théâtralement déposé sur table en séance, les habitants du Loiret ont tranquillement choisi le nom qu'ils entendaient porter, par le biais d'une consultation à laquelle ont participé 18.840 des 660.000 personnes concernées : celui de Loiretain (qui a réuni 53,85 % d'opinions favorables).

Voici un petit extrait de la revue éditée par le Conseil Général du Loiret : « Loiret Mag6 » (juillet-août 2013) :

*« La démarche lancée par le Conseil Général pour trouver un nom aux habitants du Loiret reposait sur une seule exigence : permettre à tous de s'exprimer, de proposer et de voter. Car ce gentilé ne pouvait être adopté que s'il était choisi par ceux appelés à le porter. »*

*« Un budget de 12.000 euros ... une démarche de terrain ... En trois mois, les habitants du Loiret ont réussi à trouver et choisir leur nom. »*

PS : ne me demandez pas pourquoi le Loiret (présidé par un conseiller général UMP) estime que la même opération a coûté 70.000 euros en Ille-et-Vilaine.

# AUX HABITANTS DE CHOISIR LEUR NOM !

**CONSULTATION**

La démarche lancée par le Conseil général pour trouver un nom aux habitants du Loiret reposait sur une seule exigence : permettre à tous de s'exprimer, de proposer et de voter. Car ce gentilé ne pouvait être adopté que s'il était choisi par ceux auxquels il porte. Une campagne pour laquelle le dépôt mis en place par le Département s'articulait autour du territoire et de ses habitants. Quatre le site Internet mis en ligne, des urnes ont également été disposées dans 830 lieux de vie du Loiret, pour privilégier la proximité. Interroger les habitants dans leur quotidien, tel était l'objectif de la recherche de notre gentilé. Mené avec un budget modeste (12 000 euros, contre 70 000 en Ile-et-Vilaine), pour ce type d'opération, « Adopté un nom »

ne s'est pas appuyé sur une campagne d'affichage ni sur une agence de communication, mais sur un maillage du territoire réel ou virtuel, et des partenariats locaux. Cette démarche de terrain se voulait sans précédent, au plus proche des Loïétains. Le tout s'appuyant sur un mélange du territorial, réel ou virtuel, et des partenariats locaux.

En trois mois, les résidents du Loiret ont réussi à trouver et choisir leur nom. Un exploit réalisé en un temps record, ayant été, afin que chacun profite des vacances avec sa nouvelle famille en tête. Nous sommes maintenant plus de 600 000 Loïétains. Une communauté pleine d'avenir qui se retrouve à la terrasse pour relever de nouveaux défis.

Anne Chevassu

(<http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/loiret.jpg>)

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## Le monde est petit

Ainsi donc, le comité finalement dit « du gentilé » a été animé / piloté / présidé (saurons nous jamais ?) par Jacques Delanoë, parfois présenté sur le site du Conseil Général comme étant le Président du **stade rennais**, dont il est en réalité un administrateur porté au rang de dirigeant pour être au quotidien la doublure du Président.

Le Conseil Général a écrit (j'ai le document) qu'il laissait Jacques Delanoë « assumer la composition » d'un comité que Jacques Delanoë dit avoir basé sur « la compétence, la représentativité et la notoriété ».

Voyons donc voir comment il s'y est pris, en illustrant cette composition de quelques exemples (certes pointillistes mais, me semble t'il, assez révélateurs) :

- 1) Romain Danzé, le capitaine des « Rouge et Noir » du **stade rennais**, que l'on espère et que l'on suppose bien sûr en phase avec ses dirigeants...
- 2) Fred Cavayé, un cinéaste qui a « *le stade rennais dans la peau* », « *depuis l'enfance* » dit-il, qui a donné le coup d'envoi de la rencontre contre Monaco en décembre 2010 et qui se souvient que « *c'était énorme, le plus beau jour de ma vie* ».
- 3) Riad Sattouf, son collègue au cinéma avec qui il a participé l'année dernière à la réalisation du film « *Les infidèles* », qui était auparavant revenu faire un tour dans la ville de son adolescence pour y tourner quelques scènes des « *Beaux gosses* », truffées de clins d'œil au **stade rennais** et notamment à son « *café stade rennais* ».

4) Servane Escoffier, qui – à peine franchi le Cap Horn - a fêté l'événement en s'adressant en direct de son bateau et sur écran géant aux supporters du **stade rennais**, à l'occasion du match Rennes-Nice en janvier 2008 : une « *inconditionnelle du stade rennais* » : « *C'est hallucinant de voir ces magiciens du ballon rond courir aussi vite et être capables de jouer avec autant de précision. Ce que je préfère : c'est regarder les joueurs. Dommage qu'il n'y ait pas la télé dans les douches* » (rires) !... Et cela ne l'empêchera pas de donner à peu près trois mois plus tard le coup d'envoi de la rencontre Rennes-Bordeaux : quand on aime...

5) Joël Cheritel, le président de l'**Union des Entreprises d'Ille-et-Vilaine** qui a eu la délicatesse de faire une place à Jacques Delanoë dans son comité directeur, au titre du 3ème collège (dit des « membres cooptés ») en qualité de représentant du **stade rennais**, et – tant qu'à faire – à le propulser vice-président de l'Union qui porte également le doux nom de « relai territorial » du MEDEF, qui connaît bien notamment Loïc Frémont, lequel a fait par exemple le déplacement à Stockholm les 12 et 13 octobre 2012 avec deux de ses collaborateurs à l'invitation de l'**Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine** à l'occasion de ses 13èmes rencontres internationales

6) Loïc Frémont, directeur des théâtres de Saint Malo et je crois bien du cinéma « Le Vauban », mais surtout fondateur et actuel président de « Si tous les ports du monde » : une tête de réseau qui bénéficie d'une subvention du **Conseil Général** – de 20.000 euros cette année - et qui – je reconnais que c'est anecdotique – se révèle un très fidèle sponsor du Trophée de golf organisé chaque année par l'**Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine** (quand on a de l'argent, pourquoi ne pas en faire un peu profiter les autres ?). Il ne faut pas oublier que le partenariat entre « Si tous les ports du monde », le **Conseil Général**, le **Comité départemental du tourisme** qui en est une émanation, et l'**Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine** ne date pas d'hier, pas plus que le partenariat avec Olivier Roellinger via « Si tous les cuisiniers du monde »

7) Olivier Roellinger, partenaire du **Comité départemental du tourisme** et de « Si tous les ports du monde », membre éminent de la table ronde organisée au cœur de l'assemblée générale de l'**Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine** du 16 décembre 2010 présidée par Joël Cheritel : « De l'audace, encore de l'audace ».

8) Jean Ollivro, qui nous est présenté comme géographe mais qui mériterait mieux, d'autant qu'il a eu le courage d'exprimer très clairement à la télévision son point de vue sur l'avenir des départements... mais peut-être a t'il davantage confiance en l'avenir des entreprises puisque c'est lui qui animait la table ronde de l'**Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine** susvisée intitulée, j'insiste : « De l'audace, encore de l'audace ».

9) Béatrice Macé : directrice des Transmusicales, dont les liens avec le **Conseil Général** sont suffisamment bien établis pour motiver chaque année une subvention assez conséquente (142.800 euros par exemple en 2011, après je ne sais pas)

10) Josiane Ermel : directrice du **Comité départemental du tourisme**, membre du jury des Oscars d'Ille et Vilaine qui décerna une médaille de bronze à Olivier Roellinger dès 1994 et une médaille d'argent à Joël Chéritel en 2000, par ailleurs organisatrice de la remise des Trophées du tourisme et en particulier de la 8ème édition qui s'est déroulée au « mythique **stade rennais** » en mai 2012... avec pour lauréat dans la catégorie « Tourisme gastronomique et produits locaux » Olivier Roellinger et son associé dans la « cuisine corsaire »

11) Jean Huchet, à qui je prête à priori une certaine compétence (ne serait ce que par sa formation universitaire en géographie, mais aussi au vu de ses écrits publiés dans la presse et dans divers

ouvrages) ainsi qu'une certaine indépendance du fait de son parcours de journaliste

12) Julie Fouquet, présentée tantôt comme représentante (?) du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne, tantôt comme « militante tiers-mondiste », dont la présence me paraît mieux justifiée par le fait qu'elle est déjà membre du Comité consultatif de la jeunesse départemental mis en place par le **Conseil Général**

Au total, je perçois ce comité comme un petit monde presqu'exclusivement composé de personnes qui se connaissent de longue date, qui se fréquentent assez assidument et qui ont à l'évidence l'habitude de se renvoyer l'ascenseur.

Moi j'aurais bien aimé que soient retenus des critères de compétence sur le sujet mais aussi d'indépendance : indépendance des uns par rapport aux autres d'une part et indépendance financière par rapport au Conseil Général d'autre part... plutôt que des critères de représentativité (non respecté) et de notoriété (qui n'a rien à faire sur ce sujet là).

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Une quintuple déception

Ma réflexion résulte d'une cascade de déceptions :

- **déception** sur le nom qui a été adopté, comme l'écrasante majorité des habitants du territoire, et bien au-delà des personnes qui se sentent concernées par cette question du fait qu'elles ont de bonnes raisons de nourrir aujourd'hui un lien avec le département

- **déception** du fait du très important écart que je suis bien obligé de constater entre les discours et les actes du Président du Conseil Général en qui j'avais confiance, écart qui est à l'origine d'un sentiment de trahison... parce qu'en bon latin, je n'avais pas imaginé un instant qu'il ne respecterait pas scrupuleusement sa parole

- **déception** sur la nature de l'opération qui a été conduite, puisqu'en creusant un peu je découvre qu'elle s'inscrit de toute évidence dans une démarche d'inspiration marketing largement éloignée d'une démarche d'inspiration citoyenne, dans le prolongement d'autres opérations conduites à grands frais depuis plusieurs années

- **déception** aussi de me sentir plus ou moins manipulé, car tout cela me paraît en définitive baigner dans un invisible – parce que très profond – rapport de forces entre ceux – les plus nombreux – qui ont l'intime sentiment d'appartenir à la Bretagne historique et ceux – beaucoup moins nombreux mais très déterminés – qui, sur ses marches, ont l'objectif de faire valoir leur différence dite galèse, autrefois basée sur un parler gallo

- **déception** enfin de me sentir l'otage d'une cause qui n'est pas la mienne, lorsque je prends conscience que la question du gentilé a été manifestement instrumentalisée au profit d'une opération de valorisation d'une collectivité territoriale dont, comme partout ailleurs, le devenir reste incertain : il m'arrive même de me demander parfois si l'intérêt des dirigeants n'a pas fini par

prévaloir sur l'intérêt des administrés.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Cherchez l'erreur

Le département d'Ille-et-Vilaine a déposé auprès de l'INPI le 24 novembre 2010 sa notre « marque de territoire », qui est :

« **Haute Bretagne** »

Vous pourrez en savoir davantage en consultant le site de la marque :

<http://marque-hautebretagne.fr/> (<http://marque-hautebretagne.fr/>)

Le même département vient tout récemment de déposer la marque (collective ?) :

« **Bretillien** »

du nom qu'il vient de donner à ses habitants, qu'il n'a pas voulu appeler Hauts Bretons (38 voix pour Bretillien contre 12 pour Haut Breton, 2 abstentions et 1 ne prend pas part au vote).

Pourquoi faire simple quand on peut faire un peu plus compliqué ?...

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## existe t'il un règlement d'usage ?

Je ne sais pas dire avec certitude si la marque « Bretillien », qui a été déposée par le Conseil Général auprès de l'INPI, est une marque de propriété industrielle classique ou bien si c'est une « marque collective ».

Quelqu'un le sait-il ?...

Ce qui est sûr, c'est que s'il s'agit d'une marque collective, « destinée à être utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres, elle doit respecter un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque qui doit être fourni au moment du dépôt ».

Quelqu'un a t'il connaissance d'un tel règlement d'usage ?...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

# Les réactions ne manquent pas

Ce qui est sur, c'est que les réactions ne manquent pas !...

Parmi d'autres, en voici encore par exemple quelques unes... que j'ai reçues à l'appui du petit questionnaire auquel j'invite instamment à répondre (<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835>) :

- à titre personnel choisir le nom ne m'intéresse pas, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres habitant.e.s d'ille et vilaine. je trouve la composition du comité scandaleuse, comme si ces gens était représentatif de quelqu'un d'autre qu'eux ou qu'ils avaient une légitimité en tant que personnalité. pour ma part je ne pense qu'ils ne sont ni légitimes ni représentatifs, et que les autres habitant.e.s, eh bien on s'en fout !
- C'est le meilleur choix, à mon sens, après "Ille-et-Vilainois".
- Il aurait été intéressant de savoir comment ont été sélectionnés les 3 derniers noms présentés au comité d'experts. Je suis soulagée que ce ne soit pas Haut-breton qui ait été sélectionnée.
- C'est d'un ridicule "Bretillien". Vraiment pas du tout représentatif et pas du tout parlant pour les personnes extérieures à ce département. Même dans les départements limitrophes.
- autant d'argent pour si peu!
- Un nom avec plus d'humour et moins snob aurait été plus intéressant ex : Les Vilaines et les Vilains
- on est Bretons un point c'est tout .ces appellations ne visent qu'à nous séparer encore un peu plus
- On aura du mal à trouver une identité au département. Celui-ci regroupe la métropole rennaise, la métropole de la côte jusqu'à Fougères et... une partie seulement de la métropole redonnaise. Les Redonnais qui sont à cheval sur 3 départements se sentent pour la plupart Bretons. Mais beaucoup du pays de Redon ne seront pas bretilliens, alors qu'ils partagent le même "tissu socioéconomique"...
- Pourquoi rejeter systématiquement le terme Vilaine du choix du nom du département? Est-ce pour cacher des connotations lexicales jugées négatives?
- IL EST TROP TARD POUR DIRE QUE L'ON EST MECONTENT, IL FALLAIT S'EXPRIMER AVANT; NOUS EN AVONS EU LA POSSIBILITE. LES FRANCAIS NE SONT JAMAIS CONTENTS !
- dans democratie il y a bien "demos" dedans donc normalement nous aurions du avoir chacun un questionnaire à remplir pour donner notre avis non ?
- La racine BREIZH me paraît représentative, car nous la retrouvons sur des panneaux routiers sur des produits alimentaires bretons pour des festivals & sur de nombreux documents des offices de tourisme & sans oublier le stade Rennais
- Encore une belle représentation de la démocratie...

- Il faut avouer que trouver un tel gentilé est assez difficile.
  - Vilainois/Vilainnoises
  - brétilliens tête de chiens ! haut bretons tête de cons ! ille et vilainois, tête d'anchois ! de toute façon, les mots... on leur fait dire ce qu'on veut
  - Vilainilliens, Viscinoniens (du nom latin de la Vilaine : Viscinonia)
  - Lamentable ce nom vraiment jamais personne n'a utilisé ce nom. De plus le nom breizhillien est assez humoristique je pense qu'il serait intéressant de jouer sur cette appellation. un peu de fun bordel !
  - Dans une collectivité où l'argent est compté , cette démarche est hors propos et n'apporte aucune plus value
  - Je suis complètement en désaccord avec Bretillien absolument nul
  - Brétalien, ça ne "parle" à personne, et encore moins aux personnes issues d'un autre département. Argent dépensé pour rien.
  - Donner un nom aux habitants d'un département à l'heure de ce qui devrait être l'Europe (au sens politique du terme et non économique) me semble d'une superficialité affligeante !
  - Merci de nous donner la chance de débattre de la question. Une seule chose : attention à la propagande !
  - Bonjour, Je trouve pour ma part que ce nom donne l'impression d'être une nouvelle race de reptile. Bref, je pense qu'il n'est pas adapté.
  - Breizh = Bretagne = région Pourquoi, nous les personnes "d'Ille-et-Vilaine", prendrons ce mot alors que nous sommes habitants de la région Breizh nous sommes pas seuls, nous sommes les habitants d'un département. Il faut trouver mieux comme "Ille-et-Vilainois" qui correspond plus au département, cela est facile de dire que nous sommes le 1er département traversé par notre tourisme donc nous le prenons. Je propose tout simplement "vilainois".
- **COMMENTAIRES** Un commentaire
  - **CATÉGORIES** Information

## Du "jury" O-F au comité "pipo"

Connaissez vous la composition du « jury » réuni par le quotidien Ouest-France ([http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_Habitants-d-Ille-et-Vilaine-votez-pour-votre-nom-prefere-40823-2035400----35238-aud\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_Habitants-d-Ille-et-Vilaine-votez-pour-votre-nom-prefere-40823-2035400----35238-aud_actu.Htm)) , au début 2012, pour lancer le sondage portant sur 10 des 495 propositions de ses lecteurs internautes, auquel 8.954 d'entre eux ont bien voulu répondre ?

Il y avait 8 membres :

- **Pascal Aumasson**, directeur du musée de Bretagne (*ndlr : à l'époque*)
- **Roger Besnard**, (*Roger Le Contou*) conteur gallo
- **Jacques Delanoë**, conseiller en communication
- **Josiane Ermel**, directrice du Comité départemental du tourisme
- **Marie-Odile Gatel**, responsable de la promotion d'Ouest-France en Ille-et-Vilaine
- **Jean-François Guérin**, conseiller général du canton de Redon
- **Jean Huchet**, journaliste, attaché à la rédaction en chef d'Ouest-France, spécialiste des noms de lieux, auteur de la chronique « *Un lieu, un nom* » dans *Dimanche Ouest-France*
- **Glenn Jegou**, directeur de *Skeudenn bro Roazhon*

C'est très intéressant de comparer la composition de ce « jury » avec la composition du comité dit d' « experts », cooptés par Jacques Delanoë agissant en qualité de publicitaire appointé par le Conseil Général... « président » le 25 mai 2013 l'intense réflexion d'une instance devenue en fin de course le « comité du gentilé » pour préparer le travail des élus.

Dans ce comité, que je me sens obligé d'appeler le comité « pipo » puisqu'il est manifestement beaucoup plus proche des "peuples locaux" qu'il ne l'est des principaux intéressés, il y avait 12 membres que Jacques Delanoë avait officiellement mission « d'encadrer » :

- **Fred Cavaye**, cinéaste
- **Joël Cheritel**, président de l'Union des Entreprises d'Ille-et-Vilaine
- **Romain Danze**, capitaine des « Rouge et Noir »
- **Josiane Ermel**, directrice du comité du tourisme Haute Bretagne
- **Servane Escoffier**, navigatrice
- **Julie Fouquet**, MRJC 35 (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)
- **Loïc Fremont**, directeur des théâtres de Saint-Malo et de l'association « *Si tous les ports du monde* »
- **Jean Huchet**, ancien journaliste à Ouest-France
- **Béatrice Macé**, directrice des TransMusicales
- **Jean Ollivro**, géographe
- **Olivier Roellinger**, chef cuisinier
- **Riad Sattouf**, auteur de bande dessinée et cinéaste

Ils auraient été choisis sur des critères de « compétence », de « représentativité » et de « notoriété », mais j'avoue qu'en ce qui me concerne, je perçois mieux leur docilité que leur légitimité.

Il est évident que concrètement, on a prorogé **2 incontournables**, mais après ?...

Il y a plusieurs choses que j'aimerais bien connaître :

- l'improbable compte-rendu des échanges, qui auraient été passionnants ou/et passionnés
- les conditions dans lesquelles a été introduit dans le débat l'appellation « Bretillien(ne) »
- l'exact « statut » du « président » pour savoir s'il a lui-même participé ou non au vote.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## Humour ou pressentiment ?

« L'assemblée départementale, qui seule peut établir un "gentilé" officiel pour l'Ille-et-Vilaine, pourra s'inspirer librement de vos messages et des résultats du sondage. **Ou pas... »**

( Ouest-France multimédia, le 23 janvier 2012 ([http://www.rennes.maville.com/actu/actudet-  
Donnons-nous-un-nom-le-bilan-avant-les-votes\\_52674-2087776\\_actu.Htm](http://www.rennes.maville.com/actu/actudet-Donnons-nous-un-nom-le-bilan-avant-les-votes_52674-2087776_actu.Htm)) )

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour, Le saviez vous ?*

## Souvenirs, souvenirs

**Edmond Hervé :**

« Souvenons-nous : **dans les années 70, mettre l'autocollant «Breizh» sur son automobile, entraînait une contravention.** Voilà quelques années, Télé Breizh, la chaîne que vous connaissez, a été présentée au Palais de Justice, c'est-à-dire le Parlement : sur les murs, étaient projetés les mots «Breizh» et «Télé Breizh». C'était un ravissement car, voilà trente ans, ce mot, «Breizh», équivalait à délinquance. »

cité par Roseline Le Squère dans sa thèse de doctorat en sociolinguistique intitulée :

**Une analyse socio linguistique des marquages du territoire en Bretagne**  
Toponymie, affichage bilingue, identités culturelles et développement régional  
(<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/18/92/45/PDF/theselesquere.pdf>)

page 488

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "Ils ont de hauts chapeaux..."

Ce n'est pas la première fois que le Conseil Général cherche à modifier le nom des habitants du département.

Voici un extrait du Petit Champignacien illustré  
(<http://champignac.hautetfort.com/archives/category/carabistouilles/index-24.html/>) en date du 30 septembre 2005 qui témoigne d'une précédente tentative qui s'était soldée par un échec :

« J'avais signalé il y a six mois un article du Figaro et une **délibération quasi unanime du conseil général** d'Ille-et-Vilaine où on apprenait que le nom actuel du département était déplaisant et que le nom de Haute-Bretagne était préférable.

Cela avait déclenché les foudres d'autres Bretons qui ne sont pas moins hauts que les **Ille-et-Vilainois**, notamment les habitants de la Loire-Atlantique (ex Loire-Inférieure), mais aussi ceux de la partie gallo des départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor (ex Côtes-du-Nord). Bande de jaloux !

Un référendum local – ou plutôt une simple consultation de la population – a tranché : les habitants du coin préfèrent conserver le nom tel qu'il est. »

On comprend alors cet échange sur France Bleue Armorique le 19 juin (<http://www.francebleu.fr/infos/bretagne/l-actualite-ce-matin-en-bretagne-660210#>) dernier, à la veille de la dernière décision de l'assemblée :

le journaliste :

*Alors, pourquoi ne pas changer le nom du département, plutôt ?*

Jean-Louis Tourenne :

*Alors nous avons, nous avons tenté : ça a été la plus belle erreur de casting de ma carrière*

le journaliste :

*Ah oui sur le Haute-Bretagne*

Jean-Louis Tourenne :

*Oui oui, oui*

le journaliste :

*... ce fameux*

Jean-Louis Tourenne :

*Parce que nous n'avons pas été...Enfin, c'était une erreur de jeunesse*

*J'arrivais à la présidence.*

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## On a failli être Hauts-Bretons

C'est à vérifier, mais j'ai lu ça sur 20minutes du 4 janvier 2012 (<http://www.20minutes.fr/rennes/852335-habitants-cherchent-nom>) :

« "C'est important pour les habitants d'avoir un nom. Cela offre un sentiment d'appartenance à un projet commun et participe au dynamisme du département", souligne Jean-Louis Tourenne.

## Vilaine complique la tâche

Une tentative de dénomination avait d'ailleurs eu lieu en 2005. A cette époque, le choix de l'assemblée départementale s'était porté sur le nom de Hauts-Bretons avant que le projet ne soit finalement abandonné. Une nouvelle tentative avait encore eu lieu un an après via le magazine du département Nous Vous Ille mais la consultation n'avait alors pas été au rendez-vous. Malgré ces couacs, Jean-Louis Tourenne ne veut pas pour autant enterrer le dossier.»

Jusqu'à présent, j'avais bien connaissance du débat sur le nom du territoire, mais pas sur le nom des habitants... sachant bien sûr que ce gentilé serait allé de soi si l'opération avait pu être menée à son terme.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "trouver un nom qui rassemble"

Je relis avec un peu de recul ce qu'écrivaient les étudiants de l' IEP de Rennes via « Le Défi L'Express Grandes Écoles (<http://defigrandesecoles.lexpress.fr/iep-rennes/2013/01/18/breizh-illiens-contre-vilains-le-match-du-gentile/>) » le 23 janvier 2012 :

« Le président du Conseil Général du département, Jean-Louis Tourenne, a en effet profité de ses vœux le 16 janvier pour revenir sur l'épineuse question. Il a écarté d'emblée la proposition "tropicale", au motif que celle-ci a suscité "trop de réactions négatives". Et rappelé "*qu'il (faut) trouver un nom qui rassemble plutôt qu'il ne divise*". »

Au regard de cet objectif, je vous propose d'observer :

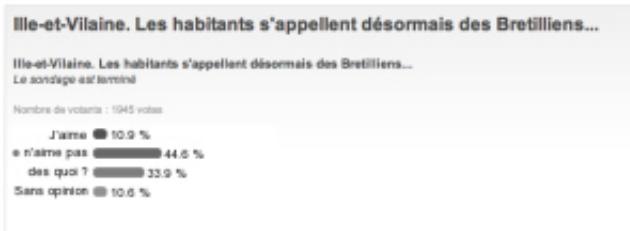
- le résultat du sondage effectué par FR3 ([http://www.pixule.com/resultats/politique/204195189706\\_etesvous-satisfaits-votre-nouveau-nom-bretilliens.html](http://www.pixule.com/resultats/politique/204195189706_etesvous-satisfaits-votre-nouveau-nom-bretilliens.html)) dans les jours qui ont suivi la décision du 20 juin 2013 attribuant aux habitants le nom de Bretilliens (569 réponses – **6,2 % de personnes satisfaites**) :

### Résultats du sondage "Etes-vous satisfaits de votre nouveau nom "Bretilliens" ?"



([http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/sondage\\_fr3.jpg](http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/sondage_fr3.jpg))

- le résultat du sondage effectué par le Télégramme (<http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/ille-et-vilaine/habitants-d-ille-et-vilaineappelez-les-bretillien-e-s-20-06-2013-2144052.php>) dans les jours qui ont suivi la décision du 20 juin 2013 attribuant aux habitants le nom de Bretilliens (1.945 réponses – **10,9 % de personnes déclarant aimer l'appellation**) :



([http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/sondage\\_telegramme.jpg](http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/sondage_telegramme.jpg))

De son côté, restant parfaitement digne après le vote de l'assemblée et souhaitant manifestement ne pas mettre de l'huile sur le feu, Ouest-France s'était contenté de rappeler les résultats du sondage qu'il avait effectué au début 2012 ([http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale-Habitants-d-Ille-et-Vilaine-vous-sentez-vous-Breizh-Illiens-34181-2029494---35238-fod\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale-Habitants-d-Ille-et-Vilaine-vous-sentez-vous-Breizh-Illiens-34181-2029494---35238-fod_actu.Htm)) (8.954 réponses – 1% de personnes favorables à l'appellation voisine de "Bretillien" : "Britillien", retenue par le comité "piro" mais écartée par la "5ème commission" du Conseil Général : on se croirait très très... à l'est, autrefois) :

### Habitants d'Ille-et-Vilaine, vous sentez-vous « Breizh-Illiens » ou Bretilliens?

ILLE-ET-VILAINES faits de société



Le choix des internautes parmi les 10 noms qui étaient soumis au vote.

([http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/no\\_sondage\\_ouest-france.jpg](http://etreounepasrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/no_sondage_ouest-france.jpg))

Mais qu'en est-il plus "à froid" ?

Je vous invite à nouveau à participer à un grand sondage qui devrait nous permettre d'y voir un peu plus clair.

Il est au bout de ce lien (<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835>).

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*

- **CATÉGORIES** *Information*

## "Ils ont... beaucoup échangé"

Le Président du Conseil Général a déclaré : « *Nous avons sollicité un certain nombre d'experts aussi divers que possible et représentatifs de la population .../... des sensibilités différentes et représentatives de et attachées à notre département, par conséquent qui ont pris cette mission très au sérieux, qui ont beaucoup réfléchi, beaucoup échangé, qui ont passé une journée entière à essayer de donner un nom aux habitants d'Ille et Vilaine.* »

Et alors, que se sont ils dit ?...

Nous les gueux, on aimerait bien savoir quand même !... 😊

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## De la démocratie représentative

Voici un petit extrait de l'interview du Président du Conseil Général sur « France bleu Armorique », le 19 juin 2013, veille de la réunion de l'assemblée appelée à choisir entre deux propositions le gentilé des habitants d'Ille-et-Vilaine :

le journaliste

*Alors, dites moi tout de suite, Jean-Louis Tourenne : est ce que ça sert à quelque chose que j'insiste pour avoir les deux noms, ou pas ?*

Jean-Louis Tourenne

*Je crois que ce serait peine perdue*

le journaliste

*(rire) d'accord... les choses sont claires*

Jean-Louis Tourenne

*(rire) parce que je dois à l'assemblée la primeur, parce que ce sont les élus. Comme c'est à eux de décider, je pense que ce ne serait pas dans un véritable esprit démocratique que de vous dire aujourd'hui : voilà ce que je proposerai, je préfère leur dire d'abord*

le journaliste

*Donc j'insiste, non je n'insisterai pas...*

Pour mémoire : c'est – comme vous le savez – le gentilé Bretillien, créé de toutes pièces et dans le plus grand secret, qui a eu le lendemain la faveur de la majorité absolue des élus.

Je conseille vivement d'écouter cet interview dans son intégralité (<http://www.francebleu.fr/infos/bretagne/l-actualite-ce-matin-en-bretagne-660210#>), tant il nous renseigne sur la démarche qui a été réellement effectuée en dépit de tous les discours antérieurs.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour, Information*

## "On va être obligés de simplifier"

A propos des membres du comité dit d'experts, Jean-Louis Tourenne a déclaré sans rire, au cours de la séance du Conseil Général du 20 juin à 16h50 :

*« Ils ont senti qu'ils engageaient l'éternité ».*

De mon côté, j'observe que parmi les très rares membres de ce comité à qui l'on peut reconnaître une certaine compétence, il y avait Jean Ollivro, présenté comme étant « géographe » (qui méritait, soit dit en passant, une présentation plus flatteuse : professeur à l'université de Rennes 2 ainsi qu'à l'Institut d'études politiques de Rennes, président de l'association Bretagne Prospective / Breizh Diawel...).

Il suffit de visionner « *La décentralisation selon Jean Ollivro* » dans les archives de l'INA pour douter un peu du bien fondé de l'envolée lyrique du Président du Conseil Général.

Voici un extrait de l'interview :

Jean Ollivro

*« très clairement, la vie des gens c'est quoi, c'est une mobilité de 20 minutes, 83% de déplacement, en gros c'est le pays et c'est la région, c'est l'Etat qui doit conserver des prérogatives régaliennes et c'est l'Europe. »*

Laïd Berritane (journaliste)

*« Je vous entendez, je vous entendez, vous avez oublié les départements, c'est à dessein ou pas ? »*

Jean Ollivro

*« Ben, je crois que les départements en fait correspondent à une structure héritée ... / ... je crois que pour des raisons budgétaires, on va être obligés de simplifier. »*

Source : FR3 - collection « Ça vous regarde » – 26 mars 2007 (<http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00440/la-decentralisation-selon-jean-ollivro.html>)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "Vous sentez vous Bretillien ?"

Je viens de repérer un article de Solène Durox, publié ce 5 août sur alter1fo.com au bout de ce lien :

**"Vous sentez vous Bretillien ? (<http://alter1fo.com/vous-sentez-vous-bretilliens-71978>)"**

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## à propos de la Haute Bretagne

Ah, j'aurais bien voulu être petite souris quand Ouest-France a réuni les membres de son jury, au début de l'année dernière, pour déterminer quels seraient les 10 noms méritant de figurer dans le sondage que le journal avait l'intention d'effectuer auprès de ses lecteurs.

Figurez vous qu'ils étaient 8 dans ce jury et qu'il y avait là notamment : Jacques Delanoë (déjà !...), un conseiller général (apparemment égaré), et la directrice du Comité du tourisme départemental (que l'on retrouvera plus tard dans le comité dit d'experts), viscéralement « haute bretonne », qui a dû être verte de rage en constatant que Haut-Breton ne figurait même pas parmi les nominés.

Voici un article très éclairant sur l'entêtement de certains à se réclamer de la Haute Bretagne (<http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=10984>).

Quand je pense que lorsque j'interroge mes amis de passage, qui ne sont apparemment pas beaucoup plus bêtes que la moyenne, il m'expliquent que la Haute-Bretagne... ça doit être tout ce qui se trouve au nord d'une ligne qui irait grossièrement de Brest à Rennes, et que la Basse-Bretagne, et bien c'est juste en dessous... ☺

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## L'interview du 19 juin 2013

Je ne m'en lasse pas !...

Je vous invite à écouter et à ré-écouter jusqu'à plus soif cet [interview de Jean-Louis Tourenne, le 19 juin sur France Bleu](http://www.francebleu.fr/infos/bretagne/l-actualite-ce-matin-en-bretagne-660210) (<http://www.francebleu.fr/infos/bretagne/l-actualite-ce-matin-en-bretagne-660210>) .

Ça se passe donc la veille de la séance du Conseil Général, au cours de laquelle va sortir – d'une pochette surprise déposée sur table – le nom "Bretillien"... dans toute sa splendeur.

Cet interview est truffé de perles, que je trouve plus magnifiques les unes que les autres : un vrai monument !!!...

Juste un exemple : "*nous avons essayé de mettre en place une procédure qui soit aussi conforme que possible à l'esprit des habitants d'Ille et Vilaine pour que leurs aspirations soient représentées aussi fidèlement que possible*" (Jean-Louis Tourenne, sans rire)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "Une tentative un brin pathétique"

Je trouve que le billet que [Michel Feltin-Palas](https://twitter.com/Feltin64) (<https://twitter.com/Feltin64>) a commis sur France Info le 23 juin dernier est extrêmement « bien vu ».

En voici la conclusion :

« *En réalité, les départements sentent bien que leur existence est de plus en plus contestée. D'où leur tentative un brin pathétique d'inventer des appellations qu'ils rêveraient de voir leurs habitants s'approprier. De vous à moi, il vaudrait peut-être mieux avoir le courage de réformer la carte administrative que de dépenser de l'argent dans de telles opérations d'acharnement thérapeutique.* »

Mais je vous engage vraiment à en prendre connaissance dans sa version intégrale, que ce soit sous la forme écrite ou sous la forme sonore puisque [les deux sont ici disponibles](http://www.franceinfo.fr/politique/l-actu-des-regions/quel-nom-pour-les-habitants-du-loiret-1035051-2013-06-23) (<http://www.franceinfo.fr/politique/l-actu-des-regions/quel-nom-pour-les-habitants-du-loiret-1035051-2013-06-23>).

Il est vrai qu'en Ille-et-Vilaine on a certainement dépensé sur le sujet moins d'argent qu'ailleurs (si on fait abstraction du « portrait identitaire » qui a été réalisé un peu plus tôt), mais il n'en reste pas moins vrai que c'est très cher payer un résultat pitoyable... et qu'en toutes hypothèses, ça ne saurait motiver que l'on méprise à ce point l'opinion des intéressés.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## L'exploit du comité

Voici un petit tableau qui témoigne de l'exploit qui a été accompli par le truchement du comité dit d'experts (clic) :

un véritable exploit				
du sondage Ouest-France au classement du comité	Sondage Ouest-France 8.954 votants		Score comité d'experts 12 membres	
	rang	%	rang	points
Breizhillien	1	38,5		négligeable
Ille-et-Vilainois	2	15,5		négligeable
Breizhillois	3	15		négligeable
Bretillien	-	insuffisant	1	18
Britillien	-	1	1	18
Haut-Breton	-	négligeable	3	17

négligeable : moins de 1 % ou moins de 4 points

(<http://etreounepasetrebetillien.files.wordpress.com/2013/08/exploit1.jpg>)

Il montre que, bien encadrés par un publicitaire sous contrat, les membres de ce comité – officiellement cooptés sur la base de leur compétence, de leur représentativité et de leur notoriété – ont su reprendre les choses en mains de manière magistrale.

Comme au foot, il suffisait d'une douzaine d'équipiers pour engager la partie.

Mais ne faisons pas de mauvais esprit : ils ont bien tenu compte de l'avis des principaux intéressés puisqu'à partir de la seule appellation « Britillien » qui avait quand même obtenu 1 % des suffrages dans le sondage Ouest-France à la faveur d'un arrondi, ils ont réussi à sauver l'honneur bafoué du « Haut-Breton » en le conduisant jusqu'en finale et à glisser au passage un dérivé de « Britillien » lui-même considéré comme un dérivé de « Breizhillien » spécialement fait sur-mesure pour montrer leur valeur ajoutée.

Du grand art !!!...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Un raccourci... saisissant

« *Une consultation sera lancée à l'été pour informer les habitants* » (Jean-Louis Tourenne, cité par le journal 20minutes)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Comme qui dirait CQFD

« **Il n'y aura pas de référendum** pour désigner le nom. "Ça ne serait pas légal, et ça pourrait

*remettre en question le projet" si les habitants votaient contre »* (Jean-Louis Tourenne, cité par le journal 20minutes).

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Du féminin de bretillien...

Le département d'Ille-et-Vilaine a déposé vite fait la marque « bretillien », mais il est patent qu'il n'a pas déposé la marque « bretillienne », et il y a bien une raison.

Vous devez classer par ordre de priorité les 3 propositions parmi les suivantes qui vous paraissent les plus pertinentes :

- 1 – parce que dans le comité dit d'experts, il y avait 4 femmes et 8 hommes, sans compter le président
- 2 – parce que c'est le Conseil Général qui décide, et qu'il n'y a que 10 femmes pour 43 hommes
- 3 – parce que, selon certains communiquants, le fait d'ajouter « ne » à la fin du gentilé risquait d'être perçu comme étant un peu négatif
- 4 – parce que dans l'esprit de la majorité des intéressé(e)s, le féminin de bretillien serait plutôt breizhillienne et que du coup ça mérite réflexion
- 5 – parce que ça aurait pu donner du grain à moudre à l'opposition alors qu'il n'y a pas de petites économies
- 6 – parce que le département songe à réunir de nouveau le comité ad-hoc pour en discuter
- 7 – parce que, dans le plus grand secret, le département a l'intention de déposer par la suite une sous-marque
- 8 – parce que, aux toutes dernières nouvelles, personne ne risque d'utiliser la marque « bretillienne »
- 9 – parce que, pour « bretillienne », le département a l'intention de déposer une marque collective sur la base d'un cahier des charges qu'il est en train d'élaborer, vu qu'avec elles il faut toujours se méfier
- 10 – parce qu'il y a des problèmes plus importants comme le chômage, les déficits publics, la faim dans le monde, etc...
- 11 – parce que ce n'est certainement pas ça qui risque de jouer en faveur de la pérennité des départements
- 12 – parce que, on vous l'a déjà dit : « nous, vous, tous... nous sommes tous des bretilliens »

## 13 – pour une autre bonne raison (préciser)

Vous pouvez dès maintenant voter à mains levées, un peu comme sur le bandeau... là, juste au-dessus.

Avec Karlyne Fox, on retiendra 2 des 3 propositions qui arriveront en tête du scrutin.

Ensuite, peut-être pourrait-il en être débattu lors de la prochaine session du Conseil Général ?...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## des JMJ "Breizh'illienes"

Un petit clin d'oeil de Ouest-France du 25 juillet :

(<http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/breizh1.jpg>)



(<http://etreounepasetrebretillien.files.wordpress.com/2013/08/breizh1.jpg>)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## "Un dossier assez important"

Jacques Delanoë, président ou / et animateur du comité dit d'experts, a déclaré que « *les gens du comité ont d'abord travaillé chez eux, suite à un dossier assez important qu'on leur avait envoyé, s'appuyant sur ce qu'avait fait Ouest-France en janvier 2012* ».

Intrigué par la qualité de ces documents, j'ai demandé au Conseil Général « *l'intégralité du dossier documentaire constitué par le titulaire du marché, tel qu'il a été communiqué aux membres du comité dit d'experts pour baser leurs propositions* ».

Il m'a été répondu positivement et j'ai reçu à ce sujet :

- la composition du comité, dont il est dit que Jacques Delanoë « assume la composition »
- une feuille recto-verso, intitulée « introduction du travail du comité », rédigée par Jacques Delanoë
- la liste des gentilés évoqués par les lecteurs de Ouest-France, ainsi que le résultat du sondage
- la liste des gentilés des départements français

Ça doit être ce que l'on appelle dans les milieux bien informés « *un dossier assez important* » pour les membres d'un comité ad-hoc qui jouissent déjà dans leur grande majorité d'une certaine notoriété... ;-)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Un comité très représentatif

Vous souvenez-vous que le gentilé "Breizh-illien" était arrivé en tête des préférences des 8.954 personnes ayant répondu au sondage organisé par Ouest-France, début 2012, en réunissant 38,5 % des votants.

Voici la preuve irréfutable que le comité ad-hoc a été composé pour être "représentatif de toutes les sensibilités du département" :

"*On a décidé de le laisser tomber à l'unanimité*" (Jacques Delanoë)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## "Ce que doit être le gentillé"

En introduction du travail du comité ad-hoc, Jacques Delanoë a écrit « ce que doit être le gentilé de l'Ille-et-Vilaine » :

- 1 – un gentilé qui renforce l'identité bretonne du département
- 2 – un gentilé le plus possible en phase avec les habitants
- 3 – un gentilé compréhensible et élégant
- 4 – un gentilé populaire
- 5 – un gentilé en dehors des effets de mode
- 6 – un nom facilement prononçable
- 7 – le gentilé doit contrer l'idée que les départements vont disparaître

Je regrette profondément de ne pas avoir introduit dans la petite enquête qui se trouve par ici

(<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835>) une question qui aurait permis de vérifier si – oui ou non – l'appellation bretillien répond à ces critères aux yeux des intéressés.

- **COMMENTAIRES** *Un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## Y aurait-il un accent bretillien ?

Avez vous remarqué qu'il y en a qui sont très forts pour mettre l'accent sur ce qui les arrange ?

Je ne parle pas de ceux qui prononcent Breizh-Illien comme on prononce brésilien, pour agiter les risques de franche rigolade.

Je parle de ceux qui prononcent bretillien comme on prononce :

- brètillien, à l'instar de Jean-Louis Tourenne
- ou
- brétillien, à l'instar de Jacques Delanoë

Ce qui est sûr, c'est que dans ces deux derniers cas, on ne voit pas très bien comment ça pourrait faire penser à la Bretagne... à laquelle c'est pourtant censé faire immanquablement penser.

Pour être juste, je pense que ça peut convenir quand même aux habitants d'Ille-et-Vilaine qui se sentent profondément Brétons ainsi par ailleurs qu'à tous ceux qui se sentent au contraire profondément Brètons.

Faut quand même pas exagérer, non plus !...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Là, on dirait que ça grince

Un peu de lecture (<http://www.grincant.com/2013/06/23/perles-de-bretagne-foi-de-bretillien/>) tôt ce matin...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Treize à la douzaine

Avez vous remarqué la confusion qui a entouré la composition du comité « ad-hoc » ?

Selon le Président du Conseil Général, ce devait initialement être « *un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique... présidé par une personnalité extérieure reconnue* ».

On apprend qu'en fin de compte et dans le cadre d'un contrat passé avec l'intéressé sous la forme d'un marché public « à procédure adaptée » d'un montant qui ne pouvait donc pas dépasser 15.000 euros : « *Après de nombreux échanges avec le conseil Général, le comité d'experts a été constitué par Jacques Delanoë selon des critères de compétence, de représentativité et de notoriété* ». Il en assume la composition, et à la demande de Jean-Louis Tourenne en prendra la présidence ».

Le comité sera présenté à postériori comme ayant été simplement « constitué de 12 personnalités représentatives de la richesse des femmes et des hommes d'Ille-et-Vilaine »... tantôt animé, tantôt présidé par Jacques Delanoë.

Une petite capture d'écran sur le site du Conseil Général révèle bien l'ambiguïté du positionnement du titulaire du marché puisqu'en comptant bien, on nous présente là un comité de 13 membres à la douzaine (vu qu'il y en a 2 sur la même ligne).

#### Les 12 personnalités du comité du gentilé

- Jacques Delanoë, président du Stade Rennais
- Fred Cavalié, cinéaste, Joël Chevallier, président de l'Union des Entreprises d'Ille-et-Vilaine
- Romain Danze, capitaine des « Rouge et Noir »
- Joéanne Ernjet, directrice du comité du tourisme Haute Bretagne
- Sandrine Escouffier, négociatrice
- Julie Fouquet, MRJC 35 (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)
- Louis Fremont, directeur des îles îles de Saint-Malo et de l'association « Si tous les ports du monde »
- Jean Huchet, ancien journaliste à Ouest-France
- Béatrice MACE, directrice des TransMusicales
- Jean Olivry, pétrographe
- Olivier Roellinger, chef cuisinier
- Riad Sabtou, auteur de bande dessinée et cinéaste

En savoir plus  
L'Ille-et-Vilaine, un département méridional.

(<http://etreounepasetrebillen.files.wordpress.com/2013/08/12ou13.jpg>)

En outre, le Conseil Général n'apparaît vraiment pas très au clair sur les questions de présidence, puisque Jacques Delanoë est présenté à cette occasion comme étant le Président du stade rennais... alors qu'il n'en est en réalité que la doublure au quotidien.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## La liste des domaines protégés

Saviez vous que le dépôt d'une « marque » auprès de l'INPI confère « un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque. »

Dans le cas d'espèce, il est clair que le Conseil Général n'a pas déposé une « marque collective » (à

l'instar de ce qu'a pu faire la région Bretagne ou la région Alsace par exemple) qui – elle – est destinée à être utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres qui respectent un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque (qui doit être fourni au moment du dépôt).

Il s'agit là tout simplement d'une marque industrielle, et voici les domaines qui sont protégés :

- 09 : Appareils et instruments scientifiques
- 14 : Joaillerie ; bijouterie, pierres précieuses
- 16 : Produits de l'imprimerie
- 18 : Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux
- 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie
- 28 : Jeux, jouets
- 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau
- 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilière
- 37 : Construction
- 39 : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages
- 40 : Sciege. Couture. Imprimerie. Informations en matière de traitement de matériaux
- 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles
- 42 : Evaluations, estimations et recherches dans les domaines scientifiques et technologiques rendues par des ingénieurs
- 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire
- 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture. Services médicaux. Services vétérinaires

Ne me demandez pas pourquoi le Département n'a pas protégé de la même manière tout ce qui concerne les domaines suivants (un oubli peut-être ?... ) :

- 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie
- 2 : Couleurs, vernis, laques
- 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessives
- 4 : Huiles et graisses industrielles ; lubrifiants
- 5 : Produits pharmaceutiques et vétérinaires
- 6 : Métaux communs et leurs alliages
- 7 : Machines-outils
- 8 : Outils et instruments à main entraînés manuellement
- 10 : Appareils et instruments chirurgicaux
- 11 : Appareils d'éclairage, de chauffage
- 12 : Véhicules
- 13 : Armes à feu ; munitions et projectiles
- 15: Instruments de musique
- 17 : Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica
- 19 : Matériaux de construction non métallique
- 20 : Meubles, glaces (miroirs), cadre
- 21 : Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine
- 22 : Cordes, ficelles, tentes, bâches, voiles (gréments)
- 23 : Fils à usage textile
- 26 : Dentelles et broderies, rubans et lacets
- 27 : Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sol
- 29 : Viande, poisson, volaille et gibier

- 30 : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café
- 31 : Produits agricoles, horticoles et forestiers ni préparés, ni transformé
- 32 : Bières ; eaux minérales et gazeuses
- 33 : Boissons alcoolisées, (à l'exception des bières)
- 34 : Tabac
- 38 : Télécommunication
- 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire
- 45 : Services juridiques. Médiation. Services de sécurité pour la protection des biens et des individus

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Le saviez vous ?*

## Chapeau !... (breton)

Il ne faut pas hésiter à me corriger si je me trompe, mais :

Il semble bien que le Département d'Ille-et-Vilaine soit non seulement la première collectivité territoriale à avoir doté ses habitants par surprise d'une appellation que personne n'avait jamais imaginée, qui leur a été savamment cachée jusqu'à l'heure de la décision, et sur laquelle il a finalement été décidé qu'ils n'auraient rien à dire... mais aussi que c'est apparemment la première collectivité territoriale à s'être appropriée – le jour même – de cette appellation auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en déposant sa "marque".

A ma connaissance, ni rennais, ni malouin, ni parisien, ni savoyard par exemple – ni aucun autre "gentilé", pas même breton – n'est la propriété des collectivités territoriales concernées.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information, Le saviez vous ?*

## Mon petit point de vue

Rennes, le 30 juillet 2013

à

*Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine*

*1 Avenue de la Préfecture - CS 24218 – 35042 Rennes Cedex*

Monsieur le Président,

Je vous remercie très sincèrement d'avoir bien voulu prendre en considération ma demande

d'information concernant le choix d'un gentilé pour les habitants du département d'Ille-et-Vilaine, et je souhaite en premier lieu vous rendre hommage pour votre volonté de transparence.

Indéfectible sympathisant du courant d'opinion auquel vous adhérez vous-même, ayant toujours – par choix de vie – vécu à Rennes où je suis né et connaissant par conséquent tout ce que nous vous devons par ailleurs, je ne m'attendais certes pas à moins.

Mais je trouve qu'il faut vraiment beaucoup courage pour assumer si mauvaise décision.

Car, malheureusement, les documents que vous avez bien voulu me transmettre ne font que mieux révéler les multiples faiblesses de la procédure qui a été finalement retenue.

Ils éclairent en outre assez bien les raisons pour lesquelles l'appellation qui en découle est si décalée par rapport aux attentes des habitants du département, et plus généralement de toutes les personnes qui portent un intérêt à ce sujet.

Permettez moi de vous livrer mon sentiment qui est que, plutôt que de renoncer à la consultation des intéressés, il eût été largement préférable de renoncer à l'adoption d'un gentilé inapproprié.

Je ne méconnais pourtant pas son intérêt théorique, singulièrement au regard de votre préoccupation de pérennité administrative et de renforcement du dynamisme économique de la collectivité territoriale.

Mais j'observe que ce choix de marketing a été fait au complet détriment de l'adhésion des habitants, en allant même jusqu'à rejeter absolument toutes leurs propositions au profit d'une appellation issue d'un imaginaire qui n'a strictement rien de populaire, qui leur a été savamment cachée tout le long de la procédure, et sur laquelle il a été finalement décidé qu'ils n'auraient rien à dire.

Je suis de longue date un observateur attentif et totalement satisfait de votre présidence, et je ne parviens pas à comprendre comment cette question a pu dégénérer en un tel fiasco. Je m'interroge vraiment sur le point de savoir si cela résulte des effets de séduction d'un communiquant ou/et d'une perte de contrôle de l'administration territoriale ou/et d'un mauvais compromis entre les élus du département qu'un vote à mains levées a peut-être permis de masquer.

Sur un point cependant, je partage votre analyse : il n'y avait certes pas lieu de procéder à un « referendum » ou/et à engager une démarche coûteuse en temps, en énergie et en argent, mais en revanche il y avait évidemment lieu d'accorder aux intéressés un minimum de considération, ne serait-ce qu'en les consultant par les voies que vous aviez vous-même annoncées et auxquelles, pour des raisons qui m'échappent, vous avez en définitive renoncé.

Je ne reviens pas ici sur les différences très substantielles qui séparent le rapport de présentation de cette question qui a été adressé aux élus avec l'ordre du jour et le rapport correctif qui leur a été remis sur table le jour même. Elles mériteraient à elles seule un assez long développement. Je constate simplement que le nom finalement adopté est issu d'un comité, dont le Conseil Général a consigné que c'est Monsieur Jacques Delanoë qui en « *assume la composition* » et dont vous avez vous-même indiqué qu'il en assurait non pas l'animation mais la présidence, au titre d'un contrat qui est un marché public passé selon la « procédure adaptée ».

Il est clair que ce comité est essentiellement basé sur la notoriété et fort peu sur la compétence. Il est en outre très audacieux de le prétendre représentatif quand (pour ne prendre qu'un exemple) il

ne comporte que 4 femmes pour 8 hommes, sans même compter son président.

Sur le plan méthodologique, il ne semble pas y avoir eu de compte-rendu des échanges, mais nous savons toutefois que la sélection de 3 noms à ce stade résulte d'une addition de rangs.

Or, toute personne un tant soit peu avertie des techniques quantitatives ne pourra que pointer l'indigence du procédé, car l'on sait bien – ou l'on devrait savoir – qu'une simple addition de rangs n'a fort heureusement jamais produit quelque chose pouvant s'apparenter à une opinion... même dans le cas de la conduite d'un groupe dans le cadre d'une démarche véritablement basée sur la méthode Delphi, associant de réels experts managés par un professionnel convenablement formé.

En toutes hypothèses, une chose est certaine, et vous semblez ne pas l'avoir perçue – ou ne pas vouloir la reconnaître – en me faisant observer que « *les réactions des habitants recueillies ici et là lors de manifestations sont plutôt bienveillantes* ».

Tous les sondages qui ont été effectués ou qui sont en cours témoignent de manière incontestable d'un complet rejet de l'appellation qui a été adoptée, puisqu'elle est récusée par plus de 90 % des personnes qui ont exprimé un avis.

Vous me précisez qu'il « *n'y aura pas de « dispositions* » destinées à « *inculquer* » ce gentilé de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens ».

Pourquoi dans ce cas avoir changé le bandeau du département sur le réseau Facebook pour afficher dès le lendemain matin « Nous, vous, Tous Bretilliens ! », si ce n'est pour mieux nous convaincre que... nous, vous, tous : nous sommes tous des bretilliens, comme cela a été repris en chœur quelques jours plus tard dans la revue « Nous, vous, Ille » ?

Et pourquoi avoir retenu tant d'extensions du nom de domaine « bretillien » et procédé le jour même au dépôt de la marque « BRETILLIEN » auprès de l'INPI dans les classes 9, 14, 16, 18, 25, 28, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44 de la classification de Nice, si ce n'est pour en contrôler l'usage ?

Pourquoi, enfin, avoir officiellement « *chargé Monsieur Jacques Delanoë de la popularisation du gentilé* » dans le cadre de son contrat et, corrélativement, comment pourrait-on expliquer le montant de ses appointements s'ils n'étaient justifiés que par la conduite d'une réunion d'un comité dit d'experts sur la base de sa modeste contribution introductory que vous avez bien voulu me transmettre ?

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, que je ne peux pas approuver la démarche et secondairement que je ne peux pas reconnaître la pertinence de son résultat.

Si je n'ai pas la prétention de faire changer les choses, au moins aurais je l'honneur de vous avoir apporté le témoignage d'un citoyen, qui s'insurge contre ce qu'il ressent être en grande partie une instrumentalisation de la problématique du gentilé, au profit d'un objectif inavoué de promotion du / des département(s) pour en défendre l'existence.

Monsieur Jacques Delanoë lui-même n'a t'il pas précisé en ouverture de la réunion du comité qu'il a « *présidé* », en énonçant « ce que doit être le gentilé pour l'Ille-et-Vilaine », que (critère n° 7) : « Le gentilé doit contrer l'idée que les départements vont disparaître » ?...

Je vous remercie de l'attention que vous aurez peut-être portée à ce très long courrier, et vous prie

d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Patrick Jéhannin

Copie : M. Jacques Delanoë – gérant de l'agence de publicité GFT – 35760 – La Bertiache – St Grégoire

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Quelques commentaires

Voici une petite sélection de commentaires, relevés à l'appui des cent premières réponses au questionnaire qui est par ici (<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835>) . Je réserve la suite à plus tard...

---

Ce nom n'est pas notre choix.... Il n'est le reflet de rien.

---

Je trouve cette histoire d'une stupidité absolue. C'est une "identité" (?) parfaitement factice.

---

Ce n'était pas une préoccupation des habitants d' Ille-et-Vilaine mais, comme trop souvent, une opération de professionnels de la communication qui ont le chic pour embobiner les responsables politiques . Rien à voir avec les Côtes-du-Nord devenus Côtes d' Armor pour mieux situer le département. L' Ille-et-Vilaine comme la plupart des départements est une création artificielle qui ne tient pas compte des territoires historiques.

---

Bretilliens est un nom logique mais a une consonance "merdique", tout au moins ridicule (entre bretelle et reptile). En tout cas, on est en pays Gallo et le Breizh n'a rien à faire ici

---

Un gentilé doit être formé à partir d'un nom de lieu auquel il fait référence. Cad: Ille et Vilaine. Un gentilé ne se choisi pas, sauf pour un apport mineur, comme la fin en ois, ais, éen, ect...

---

Plus de 200 ans après la création du département quelle mouche a piqué nos CG "Conseillers Généraux", ceux d'avant n'avaient donc pas penser à cette appellation ! Bizarrement nos CG s'accrochent au département, structure de vie qui a un sens, mais structure administrative DEPASSEE. L'addition des couches fonctionnelles administratives est ridicule. On préférerais que le CG (au lieu de faire de la com. à outrance) remplisse au mieux les missions qui sont les siennes , entre autre PLUS d'implication dans la numérisation des archives départementales...

---

ça ne concerne que les locaux et encore ça vole très bas mais les autres habitants de France n'en ont vraiment rien à branler

---

Encore une mesure dont tout le monde se fout, qui a le mérite de satisfaire un petit monde de gens suffisants et se croyant incontournables.

"Brébillien" est un mot-valise sans grand intérêt, qui ne renseigne ni sur l'histoire, ni sur la géographie de notre département. Je trouve étonnant que sa création ait nécessité une équipe d'experts, et coûté une somme aussi élevée, qui reste à justifier !

---

Je trouve personnellement déplorable que l'on en soit réduit à préciser dans l'appellation des habitants d'un département, un repère régional (ou de massif montagneux pour l'Ariège), afin de contourner l'inculture des gens ne connaissant pas le département... C'est un peu baisser les bras! Pour moi, l'Ille et Vilaine, en ariégeois distant de 900 Kms, a toujours été un département de Bretagne... comme le Morbihan, les Côtes d'armor ou le Finistère... Pourquoi plastroner la région dans le nom de ses habitants? Nul besoin si on connaît sa géo française. Ou bien, puisqu'on en est à cette absurdité... Pourquoi alors ne pas redéfinir les habitants morbihanais comme des bretimorbihannais, etc???? Pour moi donc, cette information greffée, n'est que le signal d'un emplatre pour excuser le tirage par le bas de la culture générale dans notre pays... Et c'est dommage !

---

Je ne serais que malouine et bretonne... Tant d'argent dépensé inutilement...

---

Le département ne représente pas l'identité profonde du territoire. Pour ma part je souhaite être Breton.

---

Quel importance d'avoir un nom pour le département ? Nous sommes Bretons, soit, Français mais avant tout Terriens de race Humaines...

---

Le ridicule ne tue plus! De tous les noms ils semblent avoir choisi le pire.

---

Bretillien et Britillien font plus Anglo-saxon. Haut-Breton ne permet pas de faire suffisamment le lien avec Ille et Vilaine pour le reste de la France. Même si Breizhien fait un peu Brésilien, une fois écrit il est très expressif.

---

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Lettre au Président du CG 35

En réponse à mes interventions sur le site du Département ainsi que sur le blog de Jean-Louis Tourenne, le Président du Conseil Général a eu l'élégance de m'adresser un courrier fort courtois, assorti d'un dossier relatif à la création du gentilé.

Je ne me permettrais pas de publier sa correspondance sans son autorisation, mais vous trouverez ma réponse au bout de ce lien ([http://www.imotus.org/reponse\\_a\\_Psdt\(CG35.pdf\)](http://www.imotus.org/reponse_a_Psdt(CG35.pdf))).

PS : n'oubliez pas de répondre au questionnaire qui est au bout de cet autre lien (<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835>) et de le diffuser sans modération !... 😊

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*

- **CATÉGORIES** *Information*

## Du fétichisme de circonscription

Tiens, un petit papier sympa sur "le fétichisme de circonscription (<http://normandie.canalblog.com/archives/2013/06/20/27469196.html>)" ;-)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Le point de vue d'Albert Camus

« *En nous offrant un gentilé, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a validé dans les termes ce que nous étions depuis fort longtemps : une famille, avec ses richesses et ses différences. A quoi bon dans ce cas la nommer ? Parce que les mots sont performatifs, et que "mal nommer les choses c'est ajouter du malheur au monde"* (Camus) »

(Audrey Higelin... et Gaïa Higelin-Fusté, son amie bretillienne de genre canin)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## La ballade des gens qui...

Un petit lien sympa (<http://www.rennes-info.org/Etre-ou-ne-pas-etre-bretillien>) !...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## On est passé tout près d'un accord

"*Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Afin de mener cette démarche dans les meilleures conditions, il souhaite s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre.*"

(extrait de la délibération du Conseil Général du 15 février 2013)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Vous avez dit insolite ?...

Voici ce que l'on trouve en cherchant bien dans la rubrique « insolite » du journal 20 minutes, le 16 janvier 2013 : [CLIC \(<http://www.20minutes.fr/rennes/1080807-habitants-ille-vilaine-nom>\)](http://www.20minutes.fr/rennes/1080807-habitants-ille-vilaine-nom)

Bon d'accord, ce n'est pas signé, ce n'est pas daté et ça a été ultérieurement ajouté derrière la signature du journaliste qui a rédigé l'article... mais enfin, c'est quand même sur la toile :

« Il n'y aura pas de référendum pour désigner le nom. "Ça ne serait pas légal, et ça pourrait remettre en question le projet" si les habitants votaient contre, explique Jean-Louis Tourenne.

Une consultation sera lancée à l'été pour informer les habitants. »

En voilà un journal qu'il est bien informé !... 😊

Qu'un référendum soit ou non « illégal » dans le cas d'espèce (je n'ai pas vérifié), ce n'est évidemment pas le sujet : la constitution a formellement prévu des possibilités de simple « consultation » qui diffèrent des possibilités de « referendum ».

Et c'est quoi au juste une consultation pour... informer ?

Quelle ratatouille !!!...

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Sur le dépôt du gentilé

Parmi d'autres, une analyse intéressante émanant d'un Conseil en propriété industrielle, mandataire auprès de l'OHMI :

*"A notre connaissance rien n'interdit à une collectivité locale de déposer le nom de ses habitants à titre de marque.*

*Le gentilé, comme beaucoup de noms communs déposés à titre de marque, pourra continuer à être utilisé par tous le monde dans son sens courant et non commercial (exception au monopole d'exploitation constitué par une marque).*

Cependant, tel ne serait peut-être pas le cas lorsque le gentilé est un néologisme créé de toute pièce, comme récemment pour les habitants d'Ille et Vilaine.

Si vous souhaitez que nous procédions à une analyse plus précise de la problématique, le montant de notre intervention sera facturé au temps passé..."

Pour mémoire : le monopole d'exploitation a été déposé dans 15 classes de biens et services de la classification dite de Nice.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## dépôt de la marque BRETILLIEN

Publication au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI) du 12 juillet 2013 de la demande de dépôt de la marque BRETILLIEN, effectuée par le Département le 20 juin 2013.

On notera que jusqu'à preuve du contraire, il ne s'agit pas du dépôt d'une marque collective (comme a pu le faire par exemple la Région Bretagne), c'est-à-dire d'une marque utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres, qui s'engagent à respecter un règlement d'usage et qui est destinée à garantir une certaine qualité aux consommateurs.

Non, il s'agit d'une marque industrielle et commerciale qui confère pour 10 ans un monopole d'exploitation à son propriétaire.

Et le Département a déposé la marque BRETILLIEN pour un très grand nombre de produits et services, puisqu'il l'a déposée pour les classes 9,14,16,18,25,28,35,36,37,39,40,41,42,43,et 44 de la classification dite de Nice ([http://bases-marques.inpi.fr/Typo3\\_INPI\\_Marques/listeClasseNice?limite=false&allClasse=true](http://bases-marques.inpi.fr/Typo3_INPI_Marques/listeClasseNice?limite=false&allClasse=true)).

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Et la population dans tout ça ?

"Son avis, par l'intermédiaire du sondage lancé par Ouest France en 2012, auquel 8500 personnes ont répondu, a été pris en considération. Les membres du comité ont examiné de façon approfondie la proposition de gentilé « Breizh-Illien ». D'ailleurs, « Bretilliens » a été construit sur la base de « Breizh-Illiens » sans pour autant accepter la racine « Breizh » dans la mesure où les habitants d'Ille-et-Vilaine ne parlent pas particulièrement le breton. Le gentilé « Breizh-Illiens » pouvait tout autant apparaître séduisant que provocant. Dans tous les cas, il est apparu comme trop clivant par les membres du comité qui ont alors proposé « Bretilliens » pour référer à la Bretagne mais pas nécessairement à la Bretagne

*bretonnante.*" (Jean-Louis Tourenne)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour, Information*

## Soyons sérieux

*« la consultation Ouest-France n'était pas basée sur une démarche structurée »* (Jean-Louis Tourenne)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Tant qu'à faire le boulot... ;-)

*« Ils ont senti qu'ils engageaient l'éternité »* (Jean-Louis Tourenne, à propos du comité dit d'experts)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

## Extrait d'une page du site du Conseil Général

"A l'occasion des vœux à la presse, le mardi 15 janvier, Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, a présenté la démarche qui donnera un nom aux habitants d'Ille-et-Vilaine ... / ...

Une première liste de noms fédérateurs

Dans un premier temps, « un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé ». Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue. Les membres de ce groupe auront pour mission de faire des propositions fédératrices, qui devront plaire au plus grand nombre. Une première liste de noms sera ainsi définie, puis présentée aux élus du Département. Ces derniers, réunis en commission, affineront la sélection pour ne garder que 2 ou 3 noms.

Une consultation de tous les habitants d'Ille-et-Vilaine

Une fois validés par le Président, ces derniers noms seront proposés aux habitants d'Ille-et-Vilaine, via les supports de communication habituels : le magazine *Nous Vous Ille*, le site Internet,... Les

médias locaux souhaitant s'associer à cette consultation pourront également relayer l'information. L'objectif : soumettre au vote des habitants les 2 ou 3 noms restants. Le nom qui ressortira de ce vote sera soumis à l'Assemblée départementale en fin d'année, lors d'une session où le choix final sera fait."

*Cette page a été supprimée du site du Conseil Général le 20 juin 2013, jour de la délibération de l'assemblée départementale qui paraît se satisfaire à elle-même*

- **COMMENTAIRES** 2 Commentaires
- **CATÉGORIES** Information

## De quoi souffler sur les Breizh

Si la racine « Breizh » a été volontairement écartée pour désigner les habitants du département, il y a pourtant de l'ordre de 350 entreprises dont le siège social est en Ille-et-Vilaine qui ont retenu la chaîne de caractères « Breizh » dans leur appellation et plus de 250 associations déclarées en Ille-et-Vilaine qui l'ont retenue dans leur intitulé.

Je me demande bien pourquoi ils n'ont pas opté pour « Bret », c'est tellement plus élégant. 😊

- **COMMENTAIRES** Poster un commentaire
- **CATÉGORIES** Le saviez vous ?

## N'oubliez pas de participer au sondage

Contrairement à ce qui avait été clairement annoncé en début d'année par le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et maintenu jusqu'à la dernière minute sur le site officiel du département, les habitants n'ont pas été consultés sur le nom qui leur a été attribué le 20 juin 2013.

Il a même été estimé, la veille de la délibération, qu'il n'était pas possible de révéler au public les propositions qui seraient faites à l'assemblée le lendemain, au motif que celle-ci devait en avoir nécessairement la primeur.

Ainsi révélé en séance, le nom qui a été retenu n'avait auparavant été évoqué par personne, et notamment par aucun des 8.954 votants qui avaient participé à un sondage organisé par le quotidien Ouest-France quelques mois plus tôt.

Il est issu d'une journée de réflexion d'un « comité », composé d'une douzaine de personnalités locales, cooptées par un publicitaire spécialement nommé dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

Ce nom de Bretillien a immédiatement été rejeté par 80 à 90 % des personnes qui se sont exprimées à ce sujet.

En témoignent le sondage réalisé par FR3 comme celui réalisé par Le Télégramme dans les jours qui ont suivi la décision.

Qu'en pensez vous ?

Qu'allons nous faire ?

Dans tous les cas, merci de bien vouloir participer au petit sondage qui se trouve [au bout de ce lien](http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835&lang=fr) (<http://onlinesurvey.fr/surveys/index.php?sid=44835&lang=fr>) . Il ne vous prendra que 2 ou 3 minutes.

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Information*

## Surprise, surprise !...

« *Les gens vont peut-être être surpris au début. Il va falloir s'y faire* » (Jacques Delanoë)

- **COMMENTAIRES** *Poster un commentaire*
- **CATÉGORIES** *Humour*

[PROPULSÉ PAR WORDPRESS.COM.](#)

[THÈME BUENO.](#)

Suivre

## Souscrire à “être ou ne pas être bretillien”

Propulsé par WordPress.com

Ads by CouponDropDown

